



# **PROCES-VERBAL VALANT COMPTE RENDU**

## **CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ**



**Séance du 19 décembre 2013**

## CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

---

Séance du jeudi 19 décembre 2013

---

### ORDRE DU JOUR

- |               |          |  |
|---------------|----------|--|
| M. le Maire   | Divers 1 | Point d'information sur des sujets d'actualité.  |
| M. le Maire   | 1° -     | Dénomination d'une place Nelson Mandela.   |
| M. TOULOUZE   | 2° -     | Etat n° 6 de régularisation des décisions modificatives.   |
| M. TOULOUZE   | 3° -     | Autorisations de Programme et Crédits de Paiement 2014.  |
| M. TOULOUZE   | 4° -     | Budget Primitif 2014 - Motion Recettes - Motion Dépenses.  |
| M. PLANCHETTE | 5° -     | Lieu de Mémoire du Fort de Queuleu : création d'un syndicat mixte.   |
| M. JEAN       | 6° -     | Société Publique Locale Metz Métropole Moselle Congrès : convention financière pour l'exercice 2014.   |
| M. JEAN       | 7° -     | Attractivité économique et touristique : versement de subventions à l'Office de Tourisme et à Metz Métropole Développement.  |
| M. JEAN       | 8° -     | Mise en œuvre du schéma de développement touristique local : adhésion à l'Association Nationale des Maires des Stations Classées et Stations Touristiques et au label Ville Vélotouristique. |
| M. DARBOIS    | 9° -     | Approbation des statuts d'efluid.  |
| M. LIOGER     | 10° -    | Acquisition d'un terrain militaire en vue de sa cession à l'URM rue Ardant du Picq.  |
| M. KOENIG     | 11° -    | Charte d'engagement pour l'insertion avec les bailleurs sociaux.   |
| Mme PALLEZ    | 12° -    | Adhésion de la Ville de Metz au réseau des villes en développement social de l'ODAS.   |
| M. FONTE      | 13° -    | Versement des contributions financières aux grandes institutions culturelles (Orchestre National de Lorraine, Metz en Scènes et Centre Pompidou-Metz) pour l'exercice 2014.                  |
| M. LIOGER     | 14° -    | Convention entre la Ville de Metz et l'Aguram.   |

- M. BELHADDAD 15° - Attribution de subventions aux clubs sportifs pour la saison 2013-2014.
- M. SCUDERI 16° - Acomptes sur les subventions de fonctionnement 2014 pour les associations socioéducatives et étudiantes conventionnées.
- M. LEKADIR 17° - Financement de projets étudiants.
- M. SCUDERI 18° - Charte pour l'Accompagnement des Initiatives et de l'Engagement des Jeunes en Moselle.
- Mme KAUCIC 19° - Zone d'Aménagement Concerté GPV de Metz Borny : Avenants aux conventions financières relatives aux réseaux d'assainissement avec Metz Métropole (eaux pluviales) et Haganis (eaux usées).
- Mme KAUCIC 20° - Acquisition d'une emprise en vue du déplacement d'un poste de transformation - ZAC GPV.
- Mme FERRARO 21° - Ouverture de l'enquête publique préalable à l'intégration d'office dans le domaine public communal des parties de voies privées ouvertes à la circulation publique rues Dalès et Mouzin.
- M. TOULOUZE 22° - Garantie d'emprunt accordée à la SAHLM LOGIEST - Réaménagement d'emprunts.
- M. TOULOUZE 23° - Réitération de la garantie d'emprunt initialement accordée à la SAHLM BATIGERE NORD EST au profit de la SAHLM BATIGERE SAREL, dossier n° 5 705 541 T.
- M. TOULOUZE 24° - Réitération de la garantie d'emprunt initialement accordée à la SAHLM BATIGERE NANCY au profit de la SAHLM BATIGERE SAREL, dossier n° 7 179 890 Z.
- M. MARTALIE 25° - Ilot des Piques - association CALM - encaissement d'une recette.
- M. le Maire 26° - Amicale du personnel municipal de Metz et ses assimilés-Participation de la Ville de Metz.
- M. TOULOUZE 27° - Tarifs 2014.
- M. LEKADIR 28° - Mise à jour de la convention de mutualisation de l'informatique et du SIG.
- Mme FERRARO 29° - Cession des hangars 8 rue Périgot.
- M. FONTE 30° - Désaffectation de la synagogue de Forbach et autorisation de conclure un bail emphytéotique avec la commune de Forbach.

M. le Maire

31° - Communications et décisions prises par M. le Maire, Mesdames et Messieurs les Adjointes en vertu des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et en exécution de la Délibération du Conseil Municipal en date du 30 Avril 2009, ainsi que des décisions rendues par les diverses juridictions.

32°- Questions orales.

---

**Le Conseil Municipal de Metz s'est réuni en séance publique, sous la Présidence de M. Dominique GROS, Maire de Metz, Conseiller Général de la Moselle, le jeudi 19 décembre 2013, à 16h04, dans le Grand Salon de l'Hôtel de Ville, sur convocation préalable en date du 13 décembre 2013.**

**Monsieur le Maire déclare la séance ouverte et fait état des élus excusés et des procurations données à d'autres élus au sens de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.**

**Etaient présents :**

**M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Christiane PALLEZ, M. René DARBOIS, Mme Isabelle KAUCIC, M. Thierry JEAN (arrive au point 1), M. Antoine FONTE, M. Jacques TRON (arrive au point 4), Mme Patricia SALLUSTI, M. Belkhir BELHADDAD (arrive au point 1 et quitte au point 20), M. Sébastien KOENIG (arrive au point 2), Mme Danielle HEBER-SUFFRIN, M. Thomas SCUDERI (quitte au point 19), Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Selima SAADI, M. Olivier PAYRAUDEAU (quitte à la suspension de séance après le point 13), M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER (arrive au point 2), Mme Huguette KNECHT (arrive au point 1), Mme Marie RIBLET, M. Jean-Louis LECOCQ (arrive au point 5), M. Pierre GANDAR (arrive au point 12), M. Bernard HEULLUY, Mme Michèle MEDOC, M. William SCHUMAN, Mme Martine CARRE-VERDIER (arrive au point 4), M. Jacques MARECHAL, Mme Claire MERTZ, M. Jean-Michel TOULOUZE, Mme Maryse BRESSON, M. Stéphane MARTALIE (arrive au point 4), Mme Laure DUPONT, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, M. Hacène LEKADIR, Mme Michèle LETY, M. Patrick THIL, M. Khalifé KHALIFE (arrive au point 13), Mme Anne STEMART (arrive au point 4), Mme Dominique BOH-PETIT (arrive au point 4 et quitte à la suspension de séance après le point 13), M. Jérémy ALDRIN, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Christian ANTOINE, Mme Anne-Noëlle QUILLOT, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Martine NICOLAS, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE (arrive au point 1), M. Emmanuel LEBEAU (arrive au point 1 et quitte à la suspension de séance après le point 13), M. Alain HETHENER (arrive au point 1).**

**Absents ayant voté par procuration :**

- Mme Anne FRITSCH-RENARD (procuration à M. Olivier PAYRAUDEAU)
- Mme Danielle BORI (procuration à M. Gilbert KRAUSENER)
- M. Jacques TRON (procuration à M. Dominique GROS)
- Mme Marielle OLESINSKI (procuration à Mme Isabelle KAUCIC)
- M. Jean-Louis LECOCQ (procuration à M. Hacène LEKADIR)
- M. Pierre GANDAR (procuration à M. Richard LIOGER)
- Mme Martine CARRE-VERDIER (procuration à M. Stéphane MARTALIE)
- Mme Brigitte LEBLAN (procuration à M. René DARBOIS)

- Mme Catherine OASI-SCHAEFER (procuration à Mme Claire MERTZ)
- Mme Catherine GANGLOFF (procuration à M. Sébastien KOENIG)
- Mme Dominique BOH-PETIT (procuration à Mme Michèle LETY)

Absents non excusés : /

**Puis Monsieur le Maire aborde l'ordre du jour du Conseil Municipal.**

---

**POINT DIVERS 1 : Point d'information sur des sujets d'actualité :**

M. le Maire informe donne les informations suivantes :

- Mme Anne-Noëlle QUILLOT, par courrier daté du 12 décembre 2013, signale qu'elle quitte le groupe METZ DEMAIN et demande à être dans les non-inscrits.
- Mme Myriam SAGRAFENA, par courriel du 17 décembre 2013, signale qu'elle quitte le groupe UN DESTIN POUR METZ. Mme Myriam SAGRAFENA siègera également comme non-inscrits.

Mesdames Anne-Noëlle QUILLOT et Myriam SAGRAFENA quittent les bancs de leurs anciens groupes et s'installent à leurs nouvelles places dans le groupe des non-inscrits.

- Mme FOURNEYRON, Ministre des Sports, de la Jeunesse, de l'Education populaire et de la Vie associative, a remis, ce jour, à M. Thomas SCUDERI, Adjoint au Maire en charge de la jeunesse et de la vie associative, la médaille de bronze de la jeunesse et des sports.

---

**DCM N° 13-12-19-1 : Dénomination d'une place Nelson Mandela :**

M. le Maire, Rapporteur, expose :

Tout au long de sa vie, Nelson MANDELA (1918-2013) fut un modèle de courage devant lequel le monde entier s'est incliné. Membre du Congrès national africain (ANC) depuis 1944, il devint l'un des dirigeants historiques de la lutte contre l'apartheid en Afrique du Sud. Lors de son procès en 1964, il proclama : *« J'ai dédié ma vie à la lutte pour le peuple africain. J'ai combattu la domination blanche et j'ai combattu la domination noire. J'ai chéri l'idéal d'une société démocratique et libre dans laquelle tous vivraient ensemble, dans l'harmonie, avec d'égales opportunités. C'est un idéal que j'espère atteindre et pour lequel j'espère vivre. Mais, si besoin est, c'est un idéal pour lequel je suis prêt à mourir ».*

Après vingt-sept années d'emprisonnement dans des conditions très difficiles, Nelson Mandela fut relâché en 1990, et soutint la réconciliation et la négociation avec le gouvernement du président Frederik de Klerk. En 1993, il reçut avec ce dernier le prix Nobel de la paix pour avoir conjointement et pacifiquement mis fin au régime d'apartheid et jeté les bases d'une nouvelle Afrique du Sud démocratique. Après une transition compliquée où Frederik de Klerk et lui évitèrent une guerre civile entre les pro et anti apartheid, Nelson Mandela devint le premier président noir d'Afrique du Sud de 1994 à 1999, année où il quitta la vie politique.

Par sa force d'âme, Nelson Mandela apporte au monde un éclatant témoignage de la vitalité de nos valeurs : Liberté, Egalité, Fraternité. Afin de lui rendre hommage et pour l'édification des générations futures, il est proposé de rebaptiser la place du Saulcy : **Place Nelson Mandela**.

A cette occasion et compte tenu du caractère universel de la personnalité de Nelson Mandela, il est proposé de déroger exceptionnellement aux principes régissant l'hodonymie messine et fixant une durée de deux ans après le décès pour attribuer le nom d'une personnalité (délibération du conseil municipal du 30 janvier 2003).

**En conséquence, le Conseil Municipal :**

**DECIDE :**

- **DE DEROGER** exceptionnellement aux principes régissant l'hodonymie messine et fixant une durée de deux ans après le décès pour attribuer le nom d'une personnalité.
- **DE DEBAPTISER** et **DE RENOMMER** la place du Saulcy, de l'intersection des rues du Pont des Morts et Belle-Isle au boulevard Robert Sérot :  
**Place Nelson Mandela.**

**Interventions de :** M. Jacques MARECHAL, M. Patrice NZIHOU, M. le Maire.

**Explication de vote demandée par :** /

**Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité.**

**Voix pour : 47 :** M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Christiane PALLEZ, M. René DARBOIS, Mme Isabelle KAUCIC, M. Thierry JEAN, Mme Anne FRITSCH-RENARD, M. Antoine FONTE, M. Jacques TRON, Mme Patricia SALLUSTI, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Marielle OLESINSKI, Mme Danielle HEBER-SUFFRIN, M. Thomas SCUDERI, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Selima SAADI, M. Olivier PAYRAUDEAU, M. Daniel PLANCHETTE, Mme Huguette KNECHT, Mme Marie RIBLET, M. Jean-Louis LECOCQ, M. Pierre GANDAR, M. Bernard HEULLUY, Mme Michèle MEDOC, M. William SCHUMAN, M. Jacques MARECHAL, Mme Brigitte LEBLAN, Mme Claire MERTZ, M. Jean-Michel TOULOUZE, Mme Catherine OASI-SCHAEFER, Mme Maryse BRESSON, Mme Laure DUPONT, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, M. Hacène LEKADIR, Mme Michèle LETY, M. Patrick THIL, Mme Dominique BOH-PETIT, M. Jérémy ALDRIN, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Christian ANTOINE, Mme Anne-Noëlle QUILLOT, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Martine NICOLAS, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Emmanuel LEBEAU, M. Alain HETHENER.

**Voix contre : 0 :**

**Abstention : 0 :**

**Ne prennent pas part au vote : 0 :**

**Procuration :** Mme Anne FRITSCH-RENARD a donné pouvoir à M. Olivier PAYRAUDEAU, M. Jacques TRON a donné pouvoir à M. Dominique GROS, Mme Marielle OLESINSKI a donné pouvoir à Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Louis LECOCQ a donné pouvoir à M. Hacène LEKADIR, M. Pierre GANDAR a donné pouvoir à M. Richard LIOGER, Mme Brigitte LEBLAN a donné pouvoir à M. René DARBOIS, Mme Catherine OASI-SCHAEFER a donné pouvoir à Mme Claire MERTZ, Mme Dominique BOH-PETIT a donné pouvoir à Mme Michèle LETY.

**Absents au moment du vote : 8 :** Mme Danielle BORI, M. Sébastien KOENIG, M. Gilbert KRAUSENER, M. Stéphane MARTALIE, Mme Martine CARRE-VERDIER,

**DCM N° 13-12-19-2 : Etat n° 6 de régularisation des décisions modificatives :**

M. TOULOUZE, Rapporteur, expose :

En ce qui concerne le **Budget Principal** cet état présente un total général de 1.188.193,79 € se décomposant comme suit :

- une section d'investissement d'un montant de 1.121.261,21 €;
- une section de fonctionnement d'un montant de 66.932,58 €

**Pour la section d'investissement**, le principal mouvement en dépenses concerne l'annulation d'un titre de 655.367,71 € émis en 2012, suite à la cession du Système de priorité absolue Mettis à Metz Métropole.

**Pour la section d'investissement**, les principaux mouvements en recettes concernent :

- la modification, à la demande de la Trésorerie Municipale, de l'imputation de recette concernant la cession à Metz Métropole du Système de priorité absolue Mettis d'un montant de 2.300.581,00 €;
- l'ajustement de la prévision de recette du Fonds de Compensation de la TVA pour un total de 1.113.053,31 €;
- l'inscription de la participation forfaitaire et libératoire de 43.000,00 € attendue du Conseil Général dans le cadre du déclassement de la RD 953 (DCM du 31/10/2013).

**Pour la section de fonctionnement**, le principal mouvement en dépenses concerne la constitution d'une provision pour divers besoins des services en fin d'exercice, pour un montant de 62.000,00 €

Au sein du **Budget annexe du Camping**, les mouvements concernent le transfert d'un crédit d'investissement vers le fonctionnement pour le paiement de diverses factures d'un montant de 5.818,03 € et l'inscription d'un complément de crédit relatif à l'encaissement et au reversement de la taxe de séjour en dépenses et recettes pour 2.212,00 €

Au sein du **Budget annexe des Zones**, les mouvements en dépenses et recettes concernent les écritures de fin d'année sur la variation des stocks de terrains : annulation du stock initial pour 4.748.487,31 € et constatation du stock final pour 5.176.609,00 €

**En conséquence, le Conseil Municipal :**

**DECIDE :**

- **DE VOTER** ledit état arrêté comme suit :

## BUDGET PRINCIPAL

### SECTION D'INVESTISSEMENT

	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
Mouvements positifs réels	1.681.927,24	3.561.858,63
Mouvements positifs d'ordre	1.310,58	0,00
Mouvements négatifs réels	-561.976,61	-2.300.581,00
Mouvements négatifs d'ordre	0,00	0,00
Autofinancement		-140.016,42
<b>Totaux</b>	<b>1.121.261,21</b>	<b>1.121.261,21</b>

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
Mouvements positifs réels	213.792,00	65.622,00
Mouvements positifs d'ordre	0,00	1.310,58
Mouvements négatifs réels	-6.843,00	0,00
Mouvements négatifs d'ordre	0,00	0,00
Autofinancement	-140.016,42	
<b>Totaux</b>	<b>66.932,58</b>	<b>66.932,58</b>

#### **Totaux généraux**

**1.188.193,79**

**1.188.193,79**

## BUDGET ANNEXE DU CAMPING

### SECTION D'INVESTISSEMENT

	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
Mouvements positifs réels	0,00	0,00
Mouvements positifs d'ordre	0,00	0,00
Mouvements négatifs réels	-5.818,03	0,00
Mouvements négatifs d'ordre	0,00	0,00
Autofinancement		-5.818,03
<b>Totaux</b>	<b>-5.818,03</b>	<b>-5.818,03</b>

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
Mouvements positifs réels	8.030,03	2.212,00
Mouvements positifs d'ordre	0,00	0,00
Mouvements négatifs réels	0,00	0,00
Mouvements négatifs d'ordre	0,00	0,00
Autofinancement	-5.818,03	
<b>Totaux</b>	<b>2.212,00</b>	<b>2.212,00</b>

#### **Totaux généraux**

**-3.606,03**

**-3.606,03**

## BUDGET ANNEXE DES ZONES

### SECTION D'INVESTISSEMENT

	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
Mouvements positifs réels	0,00	0,00
Mouvements positifs d'ordre	5.176.609,00	4.748.487,31
Mouvements négatifs réels	0,00	0,00
Mouvements négatifs d'ordre	0,00	0,00
Autofinancement		428.121,69
<b>Totaux</b>	<b>5.176.609,00</b>	<b>5.176.609,00</b>

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
Mouvements positifs réels	0,00	0,00
Mouvements positifs d'ordre	4.748.487,31	5.176.609,00
Mouvements négatifs réels	0,00	0,00
Mouvements négatifs d'ordre	0,00	0,00
Autofinancement	428.121,69	
<b>Totaux</b>	<b>5.176.609,00</b>	<b>5.176.609,00</b>
<b>Totaux généraux</b>	<b>10.353.218,00</b>	<b>10.353.218,00</b>

Intervention de : M. Emmanuel LEBEAU.

Explication de vote demandée par : /

**Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à la majorité.**

**Voix pour : 39** : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Christiane PALLEZ, M. René DARBOIS, Mme Isabelle KAUCIC, M. Thierry JEAN, Mme Anne FRITSCH-RENARD, M. Antoine FONTE, Mme Danielle BORI, M. Jacques TRON, Mme Patricia SALLUSTI, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Marielle OLESINSKI, M. Sébastien KOENIG, Mme Danielle HEBER-SUFFRIN, M. Thomas SCUDERI, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Selima SAADI, M. Olivier PAYRAUDEAU, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, Mme Huguette KNECHT, Mme Marie RIBLET, M. Jean-Louis LECOCQ, M. Pierre GANDAR, M. Bernard HEULLUY, Mme Michèle MEDOC, M. William SCHUMAN, M. Jacques MARECHAL, Mme Brigitte LEBLAN, Mme Claire MERTZ, M. Jean-Michel TOULOUZE, Mme Catherine OASI-SCHAEFER, Mme Maryse BRESSON, Mme Laure DUPONT, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, M. Hacène LEKADIR, Mme Catherine GANGLOFF.

**Voix contre : 10** : Mme Michèle LETY, M. Patrick THIL, Mme Dominique BOH-PETIT, M. Jérémy ALDRIN, M. Christian ANTOINE, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Martine NICOLAS, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Emmanuel LEBEAU, M. Alain HETHENER.

**Abstention : 2** : Mme Myriam SAGRAFENA, Mme Anne-Noëlle QUILLOT.

**Ne prennent pas part au vote : 0** :

**Procuration** : Mme Anne FRITSCH-RENARD a donné pouvoir à M. Olivier PAYRAUDEAU, Mme Danielle BORI a donné pouvoir à M. Gilbert KRAUSENER, M. Jacques TRON a donné pouvoir à M. Dominique GROS, Mme Marielle OLESINSKI a

donné pouvoir à Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Louis LECOCQ a donné pouvoir à M. Hacène LEKADIR, M. Pierre GANDAR a donné pouvoir à M. Richard LIOGER, Mme Brigitte LEBLAN a donné pouvoir à M. René DARBOIS, Mme Catherine OASISCHAEFER a donné pouvoir à Mme Claire MERTZ, Mme Catherine GANGLOFF a donné pouvoir à M. Sébastien KOENIG, Mme Dominique BOH-PETIT a donné pouvoir à Mme Michèle LETY.

Absents au moment du vote : 4 : M. Stéphane MARTALIE, Mme Martine CARRE-VERDIER, M. Khalifé KHALIFE, Mme Anne STEMART.

---

### DCM N° 13-12-19-3 : Autorisations de Programme et Crédits de Paiement 2014 :

M. TOULOUZE, Rapporteur, expose :

Depuis 2011, les principaux projets d'investissement pluriannuels de la Ville sont gérés sous forme d'autorisations de programme et de crédits de paiement (AP/CP).

Cette méthode permet de mieux planifier leur mise en œuvre et d'en accroître la visibilité financière en déterminant, pour plusieurs exercices, les crédits affectés à la réalisation d'une opération. Elle permet également de garantir la transparence de la programmation et du suivi des grands projets de la collectivité.

Cet outil doit s'adapter au rythme d'avancement administratif et physique des projets et prendre en compte les nouvelles opérations. Aussi, il est proposé de valider les modifications et créations suivantes :

#### AP modifiées :

- Subvention d'équipement à Metz Métropole : les crédits annuels correspondent au versement d'une subvention d'équipement unique dans le cadre de la mutualisation des services informatiques. Ils sont portés à 1 200 000 € en 2014, 2015 et 2016 (avec 755 769 € déjà réalisés).
- SDSI Ville de Metz : cette AP est supprimée. Les réalisations antérieures, d'un montant de 99 142 €, seront rattachées à l'AP précédente « Subvention d'équipement à Metz Métropole ».
- Grosses rénovations et accessibilité PMR dans les écoles : l'enveloppe est augmentée pour atteindre 5 533 359 €; 2 733 359 € ont déjà été réalisés, 800 000 € sont prévus en 2014 et 1 000 000 € en 2015 et 2016.
- Programme d'efficacité énergétique des écoles : l'enveloppe est augmentée pour atteindre 3 831 555 €; 1 841 555 € ont déjà été réalisés, 590 000 € sont prévus en 2014 et 700 000 € en 2015 et 2016.
- Création et rénovation de restaurants scolaires : l'enveloppe est réduite à 7 522 448 € déclinée en crédits de 900 000 € en 2014, 3 310 000 € en 2015 et 2 700 000 € en 2016 (avec 612 448 € de réalisations antérieures).
- Aire d'accueil des gens du voyage – rue Monceau : l'enveloppe est maintenue, mais rééchelonnée, soit 20 000 € en 2014, 980 000 € en 2015 et 976 176 € en 2016 (avec 23 824 € de réalisations antérieures).

- Réaménagement du péristyle de l'Hôtel de Ville : l'opération est rééchelonnée sur 4 ans, avec 200 000 € en 2014 et 1 226 344 € en 2015, pour une enveloppe inchangée d'1 750 000 € (dont 323 656 € déjà réalisés).
- Construction de la mairie de quartier de Bellecroix : l'opération se termine en 2014. L'enveloppe est réduite à 1 021 229 € et prévoit 205 100 € en 2014 (avec 816 129 € de réalisations antérieures).
- Réfection des cimetières et extension des columbariums : l'enveloppe reste inchangée, et est échelonnée de la manière suivante : 200 000 € en 2014 et 400 920 € en 2015. 299 080 € ont déjà été réalisés.
- Programme d'efficacité énergétique des piscines : l'enveloppe atteint 8 361 100 €, répartie en 2 947 165 € en 2014 et 2 943 882 € en 2015. Une recette de 300 000 € est prévue sur 2014. 2 470 053 € ont déjà été réalisés.
- Programme d'efficacité énergétique des gymnases : l'opération s'est terminée en 2013.
- Rénovation des centres socio-culturels : l'enveloppe en dépenses est maintenue, avec 225 500 € de recettes externes en 2014. Elle est ventilée comme suit : 776 300 € en 2014, 1 203 725 € en 2015 et 1 526 625 € en 2016.
- Boîte à Musique : l'enveloppe est maintenue et ventilée en 4 000 000 € en 2014 et 3 668 420 € en 2015 (avec 7 331 580 € de réalisations antérieures). Une recette de 3 880 000 € au total est prévue.
- Porte des Allemands : l'enveloppe de 3 500 000 € est inchangée et se décline en crédits de 1 600 000 € en 2014, et 465 983 € en 2015 (avec 1 434 017 € de réalisations antérieures). L'opération comporte 360 000 € de recettes.
- Restauration des monuments historiques : les crédits sont fixés à 813 450 € en 2014, 1 260 000 € en 2015, 1 077 675 € en 2016 et 600 000 € en 2017 pour une enveloppe pluriannuelle de 9 067 800 € en dépenses (dont 5 316 675 € déjà réalisés) et 4 620 403 € en recettes (dont 2 626 413 € déjà réalisées).
- Agora CSC / Metz Nord – Patrotte : le plan de financement prévoit 10 000 000 € de dépenses et 941 128 € de recettes et s'échelonne de 2014 à 2016, avec respectivement 800 000 €, 4 175 000 € et 4 531 620 € de crédits (avec 493 380 € de réalisations antérieures en dépenses et 1 128 € en recettes).
- Rénovation de l'Arsenal : cette opération d'1 712 700 € se termine et ne nécessite plus de dépenses en 2014. Toutefois, une recette de 400 000 € est attendue sur l'exercice 2014.
- Enrichissement des collections : l'enveloppe est augmentée pour atteindre 1 200 000 €, avec des crédits annuels de 300 000 € de 2014 à 2016. 300 000 € ont déjà été réalisés.
- Place Mazelle, Bd Maginot, Promenade basse de la Seille : l'enveloppe est maintenue à 9 240 290 €. Aucun crédit n'est prévu en 2014, 350 000 € sont prévus en 2015 et 1 303 286 € en 2016. 7 587 004 € ont déjà été réalisés.
- Projet urbain Patrotte - Metz Nord : les crédits sont fixés à 1 000 000 € en 2014, 1 400 000 € en 2015 et 1 035 867 € en 2016, pour une enveloppe pluriannuelle maintenue à 6 500 000 € (dont 3 064 133 € déjà réalisés).

- Confortement et mise en valeur des cours d'eau : l'AP augmente pour atteindre 1 120 000 € et comptabilise 655 000 € de recettes externes. Elle est ventilée comme suit : 245 000 € en 2014 et 875 000 € en 2015.
- Création et rénovation des espaces verts et mise en accessibilité PMR : l'enveloppe est augmentée à 2 434 000 € et échelonnée en crédits annuels de 290 000 € en 2014, 804 000 € en 2015 et 827 000 € en 2016. 513 000 € ont déjà été réalisés.
- Vestiaires Propreté Urbaine Grange-aux-Bois et Hauts de Blémont : cette AP est supprimée. En effet, ces travaux ne seront pas réalisés en tant que tels mais remplacés par une opération plus vaste d'optimisation du fonctionnement et des locaux du Pôle Propreté Urbaine, dont la réflexion est en cours.
- Opérations structurantes de voirie : 1 200 000 € sont prévus en 2014, 3 000 000 € en 2015 et 2016, soit une enveloppe de 11 406 169 € (dont 4 206 169 € déjà réalisés).
- Aménagements du quartier Les Isles : l'opération s'est terminée en 2013.
- Suppression du passage à niveau de la Patrotte : l'opération se termine en 2014 avec un crédit de 517 334 €. Cette opération pluriannuelle comprend 7 838 054 € de dépenses (dont 7 320 720 € déjà réalisés) et 3 345 949 € de recettes (dont 2 885 389 € déjà réalisées).
- Plan vélo : l'enveloppe globale est portée à 9 202 593 €, dont 3 602 593 € déjà réalisés, 1 400 000 € sont prévus en 2014, 2 200 000 € en 2015 et 2 000 000 € en 2016.
- Réseau d'éclairage urbain : une AP augmentée à 8 210 000 €, ventilées en crédits de 1 620 000 € en 2014, 2 400 000 € en 2015 et 2016 (dont 1 790 000 € déjà réalisés).

#### AP créées :

- Démolition reconstruction Pont Lothaire : une AP de 3 000 000 € est créée. Elle est ventilée comme suit : 800 000 € en 2014 et 2 200 000 € en 2015.
- Budgets participatifs : une AP de 1 000 000 € est créée. En 2014, des crédits de paiement sont inscrits pour 200 000 €, qui pourront être abondés en fonction du rythme de consommation de cette enveloppe.

Au total, les AP/CP couvrent 26 programmes, avec 22 624 349 € de crédits de paiement prévus en 2014, pour une enveloppe pluriannuelle globale de 124 255 690 € en dépenses et 13 552 949 € en recettes.

#### **En conséquence, le Conseil Municipal :**

#### **DECIDE :**

- **D'ACTER** les réalisations antérieures et de valider les nouvelles prévisions d'AP/CP telles que précisées dans les tableaux en annexe.

**Interventions de : M. Emmanuel LEBEAU, M. Jean-Michel TOULOUZE.**

**Explication de vote demandée par : /**

**Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à la majorité.**

**Voix pour : 39 :** M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Christiane PALLEZ, M. René DARBOIS, Mme Isabelle KAUCIC, M. Thierry JEAN, Mme Anne FRITSCH-RENARD, M. Antoine FONTE, Mme Danielle BORI, M. Jacques TRON, Mme Patricia SALLUSTI, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Marielle OLESINSKI, M. Sébastien KOENIG, Mme Danielle HEBER-SUFFRIN, M. Thomas SCUDERI, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Selima SAADI, M. Olivier PAYRAUDEAU, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, Mme Huguette KNECHT, Mme Marie RIBLET, M. Jean-Louis LECOCQ, M. Pierre GANDAR, M. Bernard HEULLUY, Mme Michèle MEDOC, M. William SCHUMAN, M. Jacques MARECHAL, Mme Brigitte LEBLAN, Mme Claire MERTZ, M. Jean-Michel TOULOUZE, Mme Catherine OASI-SCHAEFER, Mme Maryse BRESSON, Mme Laure DUPONT, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, M. Hacène LEKADIR, Mme Catherine GANGLOFF.

**Voix contre : 10 :** Mme Michèle LETY, M. Patrick THIL, Mme Dominique BOH-PETIT, M. Jérémy ALDRIN, M. Christian ANTOINE, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Martine NICOLAS, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Emmanuel LEBEAU, M. Alain HETHENER.

**Abstention : 2 :** Mme Myriam SAGRAFENA, Mme Anne-Noëlle QUILLOT.

**Ne prennent pas part au vote : 0 :**

**Procuration :** Mme Anne FRITSCH-RENARD a donné pouvoir à M. Olivier PAYRAUDEAU, Mme Danielle BORI a donné pouvoir à M. Gilbert KRAUSENER, M. Jacques TRON a donné pouvoir à M. Dominique GROS, Mme Marielle OLESINSKI a donné pouvoir à Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Louis LECOCQ a donné pouvoir à M. Hacène LEKADIR, M. Pierre GANDAR a donné pouvoir à M. Richard LIOGER, Mme Brigitte LEBLAN a donné pouvoir à M. René DARBOIS, Mme Catherine OASI-SCHAEFER a donné pouvoir à Mme Claire MERTZ, Mme Catherine GANGLOFF a donné pouvoir à M. Sébastien KOENIG, Mme Dominique BOH-PETIT a donné pouvoir à Mme Michèle LETY.

**Absents au moment du vote : 4 :** M. Stéphane MARTALIE, Mme Martine CARRE-VERDIER, M. Khalifé KHALIFE, Mme Anne STEMART.

---

#### **DCM N° 13-12-19-4 : Budget Primitif 2014 - Motion Recettes - Motion Dépenses :**

M. TOULOUZE, Rapporteur, expose :

Le Budget Primitif de la Ville de Metz est présenté et voté par nature.

Des éléments de synthèse, les divers éléments soumis au vote, et notamment les annexes, constituent l'ensemble des documents budgétaires.

Cependant, le Programme Triennal d'Investissement 2014-2016 est toujours transmis pour simple information, et ne fait pas l'objet d'un vote du Conseil Municipal.

Le Budget Primitif proposé pour 2014 est globalement équilibré, conformément aux conditions présentées lors du Débat d'Orientation Budgétaire, qui s'est tenu le Jeudi 28 Novembre 2013.

**En conséquence, le Conseil Municipal :**

#### **MOTION RECETTES**

**DECIDE :**

- **DE VOTER** le budget par chapitre conformément à l'article L.2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- **ARRETE** le montant du Budget Primitif 2014 en recettes comme suit :

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

- <u>Budget Principal</u>	
. Mouvements réels	29.956.519
. Mouvements d'ordre	12.094.251
. Mouvements budgétaires	<u>42.050.770</u>
- <u>Budget Annexe des Eaux</u>	
. Mouvements réels	0
. Mouvements d'ordre	1.052.194
. Mouvements budgétaires	<u>1.052.194</u>
- <u>Budget Annexe du Camping</u>	
. Mouvements réels	0
. Mouvements d'ordre	107.783
. Mouvements budgétaires	<u>107.783</u>
- <u>Budget Annexe des Zones</u>	
. Mouvements réels	1.987.518
. Mouvements d'ordre	2.104.021
. Mouvements budgétaires	<u>4.091.539</u>
	<b>TOTAL</b>
	<b>47.302.286</b>

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

- <u>Budget Principal</u>	
. Mouvements réels	160.568.127
. Mouvements d'ordre	525.032
. Mouvements budgétaires	<u>161.093.159</u>
- <u>Budget Annexe des Eaux</u>	
. Mouvements réels	1.500.833
. Mouvements d'ordre	42 844
. Mouvements budgétaires	<u>1.543.677</u>
- <u>Budget Annexe du Camping</u>	
. Mouvements réels	292.500
. Mouvements d'ordre	0
. Mouvements budgétaires	<u>292.500</u>
- <u>Budget Annexe des Zones</u>	
. Mouvements réels	3.759.525
. Mouvements d'ordre	0
. Mouvements budgétaires	<u>3.759.525</u>

<b>TOTAL</b>	<b>166.688.861</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>213.991.147</b>

- **DECIDE** pour 2014 de reconduire les taux des 3 impôts locaux, soit :
  - 18,09% pour la Taxe d'Habitation,
  - 17,21% pour la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties,
  - 70,35% pour la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties,
 représentant un produit global de 54.900.000 Euros.

### MOTION DEPENSES

**DECIDE :**

- **DE VOTER** le budget par chapitre conformément à l'article L.2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- **ARRETE** le montant du Budget Primitif 2014 en dépenses comme suit :

#### SECTION D'INVESTISSEMENT

- <u>Budget Principal</u>	
. Mouvements réels	41.525.738
. Mouvements d'ordre	525.032
. Mouvements budgétaires	<u>42.050.770</u>
- <u>Budget Annexe des Eaux</u>	
. Mouvements réels	1.009.350
. Mouvements d'ordre	42 844
. Mouvements budgétaires	<u>1.052.194</u>
- <u>Budget Annexe du Camping</u>	
. Mouvements réels	107.783
. Mouvements d'ordre	0
. Mouvements budgétaires	<u>107.783</u>
- <u>Budget Annexe des Zones</u>	
. Mouvements réels	4.091.539
. Mouvements d'ordre	0
. Mouvements budgétaires	<u>4.091.539</u>
<b>TOTAL</b>	<b>47.302.286</b>

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT

- <u>Budget Principal</u>	
. Mouvements réels	148.998.908
. Mouvements d'ordre	12.094.251
. Mouvements budgétaires	<u>161.093.159</u>

- <u>Budget Annexe des Eaux</u>	
. Mouvements réels	491.483
. Mouvements d'ordre	1.052.194
. Mouvements budgétaires	1.543.677
- <u>Budget Annexe du Camping</u>	
. Mouvements réels	184.717
. Mouvements d'ordre	107.783
. Mouvements budgétaires	292.500
- <u>Budget Annexe des Zones</u>	
. Mouvements réels	1.655.504
. Mouvements d'ordre	2.104.021
. Mouvements budgétaires	3.759.525
<b>TOTAL</b>	<b>166.688.861</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>213.991.147</b>

**Interventions de :** M. Emmanuel LEBEAU, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, Mme Anne-Noëlle QUILLOT, M. René DARBOIS, M. Jacques MARECHAL, Mme Isabelle KAUCIC, Mme Patricia SALLUSTI, M. Gilbert KRAUSENER, M. Hacène LEKADIR, M. Jean-Michel TOULOUZE, M. le Maire.

**Explication de vote demandée par :** Mme Marie-Jo ZIMMERMANN.

**Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à la majorité.**

**Voix pour : 41 :** M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Christiane PALLEZ, M. René DARBOIS, Mme Isabelle KAUCIC, M. Thierry JEAN, Mme Anne FRITSCH-RENARD, M. Antoine FONTE, Mme Danielle BORI, M. Jacques TRON, Mme Patricia SALLUSTI, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Marielle OLESINSKI, M. Sébastien KOENIG, Mme Danielle HEBER-SUFFRIN, M. Thomas SCUDERI, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Selima SAADI, M. Olivier PAYRAUDEAU, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, Mme Huguette KNECHT, Mme Marie RIBLET, M. Jean-Louis LECOCQ, M. Pierre GANDAR, M. Bernard HEULLUY, Mme Michèle MEDOC, M. William SCHUMAN, Mme Martine CARRE-VERDIER, M. Jacques MARECHAL, Mme Brigitte LEBLAN, Mme Claire MERTZ, M. Jean-Michel TOULOUZE, Mme Catherine OASI-SCHAEFER, Mme Maryse BRESSON, M. Stéphane MARTALIE, Mme Laure DUPONT, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, M. Hacène LEKADIR, Mme Catherine GANGLOFF.

**Voix contre : 11 :** Mme Michèle LETY, M. Patrick THIL, Mme Dominique BOH-PETIT, Mme Anne STEMART, M. Jérémy ALDRIN, M. Christian ANTOINE, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Martine NICOLAS, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Emmanuel LEBEAU, M. Alain HETHENER.

**Abstention : 2 :** Mme Myriam SAGRAFENA, Mme Anne-Noëlle QUILLOT.

**Ne prennent pas part au vote : 0 :**

**Procuration :** Mme Anne FRITSCH-RENARD a donné pouvoir à M. Olivier PAYRAUDEAU, Mme Danielle BORI a donné pouvoir à M. Gilbert KRAUSENER, Mme Marielle OLESINSKI a donné pouvoir à Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Louis LECOCQ a donné pouvoir à M. Hacène LEKADIR, M. Pierre GANDAR a donné pouvoir à M. Richard LIOGER, Mme Brigitte LEBLAN a donné pouvoir à M. René DARBOIS, Mme Catherine OASI-SCHAEFER a donné pouvoir à Mme Claire MERTZ,

**Mme Catherine GANGLOFF a donné pouvoir à M. Sébastien KOENIG.  
Absent au moment du vote : 1 : M. Khalifé KHALIFE.**

---

**DCM N° 13-12-19-5 : Lieu de Mémoire du Fort de Queuleu : création d'un syndicat mixte :**

M. PLANCHETTE, Rapporteur, expose :

Le fort de Queuleu est un des premiers ouvrages construits par Séré de Rivières en 1868 avant la guerre de 1870. Après l'annexion de la Moselle au II Reich, son édification est achevée en 1875 par les Allemands qui l'appelèrent " Feste Goeben " du nom d'un général prussien qui s'était illustré lors de la bataille de Spicheren du 6 août 1870.

Durant la seconde guerre mondiale, les nazis y installèrent entre octobre 1943 et septembre 1944 un camp d'internement (S.S. Sonderlager) où furent incarcérés entre 1500 et 1800 résistants et réfractaires à la ré-annexion de l'Alsace-Moselle dont les membres du groupe « Mario » dirigé par Jean Burger. 36 d'entre eux y décédèrent, victimes des tortures et sévices infligés par le commandant du camp, Georg Hempten et seuls 4 détenus réussirent à s'évader de la casemate A.

Afin de préserver la mémoire de tous leurs camarades disparus au fort de Queuleu, les anciens détenus ont créé, le 7 mars 1971, "l'Amicale des déportés du fort de Queuleu et leur famille".

Un mémorial, œuvre de l'architecte Roger Zonca, a été inauguré le 20 novembre 1977, en présence du Secrétaire d'Etat aux Anciens Combattants, Monsieur Beucler.

Face à l'émoi général provoqué par des actes de vandalisme répétés, la Ville de Metz, le Conseil Régional de Lorraine, le Conseil Général de la Moselle et le Préfet de la Moselle ont pris l'initiative de mutualiser leurs efforts pour donner à l'Amicale des Anciens du Fort de Queuleu et leur famille, les moyens de poursuivre la mission de devoir de mémoire qu'elle portait.

Dans cette perspective, le Préfet de la Moselle a organisé, avec les trois collectivités concernées, plusieurs réunions de travail qui ont récemment débouché sur une double proposition : la définition d'un programme de travaux prévu en plusieurs tranches, et la création d'un syndicat mixte chargé de la réalisation et du financement de ces travaux, et d'organiser, par le biais de l'Amicale, le fonctionnement et l'animation du futur centre d'interprétation et de mémoire des déportés, internés et résistants.

**1° Un programme de travaux resserré :**

Les services de la Ville de Metz, en collaboration étroite avec ceux de la DRAC et de l'Architecte des Bâtiments de France, ont élaboré un programme de travaux répondant aux impératifs de l'Amicale tout en mesurant les contraintes énormes découlant de l'état de vétusté de la Casemate A.

C'est ainsi qu'une première phase de travaux (1.000 000 €) aurait pour objectif la mise en sécurité de l'ancienne Casemate A et l'aménagement d'un lieu d'animation et d'accueil parfaitement accessible et fonctionnel dans l'ancien hôtel de police situé à l'entrée du Fort de Queuleu.

A terme, une seconde tranche éventuelle de travaux portant sur la restauration de la casemate pourrait être envisagée à partir d'une étude qui reste à mener.

Pour faciliter la réalisation de cette première tranche de travaux dans des délais optimaux, la Ville de Metz serait disposée à en assurer la maîtrise d'ouvrage qui lui serait déléguée par le syndicat mixte.

## **2° Une structure juridique porteuse de ce projet :**

Afin de concrétiser l'accord entre les quatre partenaires, il est proposé la création d'un syndicat mixte doté de la personnalité juridique. La souplesse de cette structure, dont le fonctionnement ne génèrera aucun coût supplémentaire, permettra de matérialiser le soutien des collectivités à l'exercice du devoir de mémoire, dont la mise en œuvre continuera d'être assurée par l'Amicale.

Ce lieu d'animation pourrait sereinement envisager son partenariat avec d'autres structures implantées tant en Alsace qu'à Belfort, tout comme à Trêves et à Luxembourg.

Enfin, les statuts de ce syndicat mixte permettront d'envisager la venue de nouveaux partenaires financiers comme la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole entre autres.

Sous réserve de la création du syndicat mixte au cours des prochaines semaines, la réalisation des premiers travaux pourra s'enclencher dès l'année 2014.

## **En conséquence, le Conseil Municipal :**

### **DECIDE :**

- **D'APPROUVER** la création du syndicat mixte du Fort de Queuleu, les projets de statuts dudit syndicat ci-annexés et le principe de la participation de la Ville de Metz comme membre de ce syndicat.
- **D'ACCEPTER** le principe que le futur syndicat mixte puisse déléguer à la Ville de Metz la maîtrise d'ouvrage concernant la réalisation d'une première tranche de travaux sur la casemate A et dans l'ancien poste de police.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les statuts précités ainsi que tout document relatif à cette opération.
- **DE DESIGNER** ci-après les deux représentants de la Ville de Metz au sein de ce syndicat :
  - M. Daniel PLANCHETTE
  - M. William SCHUMAN

**Interventions de :** Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Jacques MARECHAL, M. Alain HETHENER, M. le Maire.

**Explication de vote demandée par :** M. Daniel PLANCHETTE.

**Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité.**

**Voix pour : 49 :** M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Christiane PALLEZ, M. René DARBOIS, Mme Isabelle KAUCIC, M. Thierry JEAN, Mme Anne FRITSCH-RENARD, M. Antoine FONTE, Mme Danielle BORI, M. Jacques TRON, Mme Patricia SALLUSTI, Mme Marielle OLESINSKI, Mme Danielle HEBER-SUFFRIN, M. Thomas SCUDERI, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Selima SAADI, M. Olivier PAYRAUDEAU, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, Mme Huguette KNECHT, Mme Marie RIBLET, M. Jean-Louis LECOCQ, M. Pierre

**GANDAR, M. Bernard HEULLUY, Mme Michèle MEDOC, M. William SCHUMAN, Mme Martine CARRE-VERDIER, M. Jacques MARECHAL, Mme Brigitte LEBLAN, Mme Claire MERTZ, Mme Catherine OASI-SCHAEFER, Mme Maryse BRESSON, M. Stéphane MARTALIE, Mme Laure DUPONT, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, M. Hacène LEKADIR, Mme Michèle LETY, M. Patrick THIL, Mme Dominique BOHPETIT, M. Jérémy ALDRIN, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Christian ANTOINE, Mme Anne-Noëlle QUILLOT, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Martine NICOLAS, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Emmanuel LEBEAU, M. Alain HETHENER.**

**Voix contre : 0 :**

**Abstention : 0 :**

**Ne prennent pas part au vote : 0 :**

**Procuration : Mme Anne FRITSCH-RENARD a donné pouvoir à M. Olivier PAYRAUDEAU, Mme Danielle BORI a donné pouvoir à M. Gilbert KRAUSENER, Mme Marielle OLESINSKI a donné pouvoir à Mme Isabelle KAUCIC, M. Pierre GANDAR a donné pouvoir à M. Richard LIOGER, Mme Brigitte LEBLAN a donné pouvoir à M. René DARBOIS, Mme Catherine OASI-SCHAEFER a donné pouvoir à Mme Claire MERTZ.**

**Absents au moment du vote : 6 : M. Belkhir BELHADDAD, M. Sébastien KOENIG, M. Jean-Michel TOULOUZE, Mme Catherine GANGLOFF, M. Khalifé KHALIFE, Mme Anne STEMART.**

---

**DCM N° 13-12-19-6 : Société Publique Locale Metz Métropole Moselle Congrès : convention financière pour l'exercice 2014 :**

M. JEAN, Rapporteur, expose :

Par délibération en date du 28 février 2013, le Conseil Municipal a décidé d'engager la réalisation d'un Centre des Congrès dans le quartier de l'Amphithéâtre, à proximité immédiate de la Gare et du Centre Pompidou Metz, et de participer à son financement à hauteur de 30 M€

Metz Métropole et le Département de la Moselle se sont engagés également dans la réalisation et le financement de cette opération, à hauteur de 10 M€ chacun, auxquels s'ajouteront 5 M€ de la part de l'Etat et 2,5 M€ de la part de la CCIT, pour total de 57,5 M€ auxquels doit s'ajouter la contribution de Metz Métropole relative à l'activité « Congrès » d'un montant de 550.000 € capitalisée sur 22 ans.

Afin de permettre la mise en œuvre effective de ce projet, la Ville de Metz, Metz Métropole et le Département de la Moselle ont décidé de créer une Société Publique Locale (SPL), outil de compétence partagée permettant de confier l'opération, dans son ensemble, à une entité pourvue, compte tenu de la composition de son capital social, de l'intégralité des compétences relatives à la réalisation et à l'exploitation des équipements concernés.

Le Conseil Municipal a approuvé, par délibération du 4 juillet 2013, les modalités de création et de fonctionnement ainsi que les statuts de cette SPL, dénommée « Metz Métropole Moselle Congrès », dont le capital social se répartit comme suit :

- 48 % Ville de Metz,
- 31 % Metz Métropole,
- 21 % Département de la Moselle.

De son côté, Metz Métropole, qui portait jusqu'à présent les marchés d'assistance à maîtrise d'ouvrage et de programmation pour la construction du futur bâtiment, vient d'en transférer la gestion à la SPL, ainsi que les moyens budgétaires correspondants pour permettre le lancement de la consultation.

Ce lancement nécessite que la société puisse disposer, dès le début 2014, des moyens nécessaires pour fonctionner et mener à bien ses missions. La Ville de Metz et le Département de la Moselle ont ainsi été sollicités afin de commencer à contribuer aux frais de fonctionnement de la SPL à hauteur de leur engagement statutaire ainsi qu'au financement des premières dépenses liées à la conception du futur Centre des congrès.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'attribuer à la SPL Metz Métropole Congrès, au titre de l'exercice 2014 :

- Une participation financière à l'investissement de 354.537,60 €
  - Une participation financière aux frais de fonctionnement de 168.000 €
- selon les modalités fixées par convention financière dont le projet est joint en annexe.

Il est précisé que les besoins financiers correspondants à la conception et à la réalisation de l'équipement seront définis ultérieurement par voie d'avenant à la convention financière objet de la présente.

**En conséquence, le Conseil Municipal :**

**DECIDE :**

- **DE VERSER** à la SPL Metz Métropole Moselle Congrès, au titre de l'exercice 2014 :
  - Une participation financière à l'investissement de 354.537,60 €
  - Une participation financière aux frais de fonctionnement de 168.000 €
- **D'APPROUVER** la convention financière entre la Ville de Metz et la SPL Metz Métropole Moselle Congrès relative à la contribution annuelle 2014, dont le projet est joint en annexe.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention financière ainsi que tout avenant ou document contractuel nécessaire à sa mise en œuvre.  
Les crédits correspondants sont inscrits au Budget Primitif 2014.

**Interventions de : Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. le Maire.**

**Explication de vote demandée par : M. René DARBOIS.**

**Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à la majorité.**

**Voix pour : 29 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Christiane PALLEZ, Mme Isabelle KAUCIC, M. Antoine FONTE, Mme Danielle BORI, M. Jacques TRON, Mme Patricia SALLUSTI, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Marielle OLESINSKI, Mme Danielle HEBER-SUFFRIN, M. Thomas SCUDERI, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOUE, Mme Selima SAADI, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, Mme Huguette KNECHT, Mme Marie RIBLET, M. Jean-Louis LECOCQ, M. Pierre GANDAR, Mme Michèle MEDOC, M. William SCHUMAN, Mme Martine CARRE-VERDIER, Mme Maryse BRESSON, M. Stéphane MARTALIE, Mme**

**Laure DUPONT, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, M. Hacène LEKADIR.**

**Voix contre : 1 : M. Jacques MARECHAL.**

**Abstention : 13 : Mme Michèle LETY, M. Patrick THIL, Mme Dominique BOH-PETIT, Mme Anne STEMART, M. Jérémy ALDRIN, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Christian ANTOINE, Mme Anne-Noëlle QUILLOT, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Martine NICOLAS, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Emmanuel LEBEAU, M. Alain HETHENER.**

**Ne prend pas part au vote : 1 : M. Thierry JEAN.**

**Ne prend pas part au vote et sort : 1 : M. René DARBOIS.**

**Procuration : Mme Danielle BORI a donné pouvoir à M. Gilbert KRAUSENER, Mme Marielle OLESINSKI a donné pouvoir à Mme Isabelle KAUCIC, M. Pierre GANDAR a donné pouvoir à M. Richard LIOGER.**

**Absents au moment du vote : 10 : Mme Anne FRITSCH-RENARD, M. Sébastien KOENIG, M. Olivier PAYRAUDEAU, M. Bernard HEULLUY, Mme Brigitte LEBLAN, Mme Catherine OASI-SCHAEFER, Mme Claire MERTZ, M. Jean-Michel TOULOUZE, Mme Catherine GANGLOFF, M. Khalifé KHALIFE.**

---

**DCM N° 13-12-19-7 : Attractivité économique et touristique : versement de subventions à l'Office de Tourisme et à Metz Métropole Développement :**

M. JEAN, Rapporteur, expose :

Metz Métropole Développement et l'Office de Tourisme de Metz œuvrent de concert au renforcement de l'attractivité économique et touristique de la ville de Metz.

Pour leur permettre d'exercer pleinement leurs missions qui s'inscrivent dans le cadre des schémas de développement économique et touristique, la Ville de Metz leur apporte une subvention dont le montant, les modalités de versement, tout comme les obligations respectives des parties, figurent dans une convention annuelle d'objectifs et de moyens.

Il est proposé au Conseil Municipal de procéder au versement des subventions 2014 suivantes :

- 700 000 € à Metz Métropole Développement au titre du financement de son programme d'activités 2014.
- 1 315 000 € à l'Office de Tourisme de Metz au titre du financement de ses dépenses de fonctionnement et 38 000 € au titre de ses dépenses en investissement.

**En conséquence, le Conseil Municipal :**

**DECIDE :**

- **DE VERSER** à ces deux associations, au titre de l'exercice 2014, les subventions suivantes :
  - 700 000 € à Metz Métropole Développement.
  - 1 315 000 € à l'Office de Tourisme de Metz au titre de ses dépenses de fonctionnement, et 38 000 € au titre de ses dépenses en investissement.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer en conséquence les conventions d'objectifs et de moyens pour l'exercice 2014 jointes en annexe, ainsi que tout document se rapportant à la mise en œuvre de la présente délibération y compris

les avenants éventuels.  
Les crédits sont inscrits au budget primitif 2014.

**EXAMEN DE L'AMENDEMENT DEPOSE PAR M. JEREMY ALDRIN.**

**MISE AUX VOIX PAR M. LE MAIRE SUR LA QUESTION DE SAVOIR S'IL Y A LIEU DE STATUER SUR L'AMENDEMENT.**

**Voix pour : 50 :** M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Christiane PALLEZ, M. René DARBOIS, Mme Isabelle KAUCIC, M. Thierry JEAN, M. Antoine FONTE, Mme Danielle BORI, M. Jacques TRON, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Marielle OLESINSKI, M. Sébastien KOENIG, Mme Danielle HEBER-SUFFRIN, M. Thomas SCUDERI, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Selima SAADI, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, Mme Huguette KNECHT, Mme Marie RIBLET, M. Jean-Louis LECOCQ, M. Pierre GANDAR, M. Bernard HEULLUY, Mme Michèle MEDOC, M. William SCHUMAN, Mme Martine CARRE-VERDIER, M. Jacques MARECHAL, Mme Brigitte LEBLAN, Mme Claire MERTZ, Mme Catherine OASI-SCHAEFER, Mme Maryse BRESSON, M. Stéphane MARTALIE, Mme Laure DUPONT, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, M. Hacène LEKADIR, Mme Catherine GANGLOFF, Mme Michèle LETY, M. Patrick THIL, Mme Dominique BOH-PETIT, Mme Anne STEMART, M. Jérémy ALDRIN, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Christian ANTOINE, Mme Anne-Noëlle QUILLOT, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Martine NICOLAS, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Emmanuel LEBEAU, M. Alain HETHENER.

**Voix contre : 0 :**

**Abstention : 0 :**

**Ne prend pas part au vote : 0 :**

**Procuration :** Mme Danielle BORI a donné pouvoir à M. Gilbert KRAUSENER, Mme Marielle OLESINSKI a donné pouvoir à Mme Isabelle KAUCIC, M. Pierre GANDAR a donné pouvoir à M. Richard LIOGER, Mme Brigitte LEBLAN a donné pouvoir à M. René DARBOIS, Mme Catherine OASI-SCHAEFER a donné pouvoir à Mme Claire MERTZ, Mme Catherine GANGLOFF a donné pouvoir à M. Sébastien KOENIG.

**Absents au moment du vote : 5 :** Mme Anne FRITSCH-RENARD, Mme Patricia SALLUSTI, M. Olivier PAYRAUDEAU, M. Jean-Michel TOULOUZE, M. Khalifé KHALIFE.

Lecture par M. Jérémy ALDRIN de la proposition d'amendement distribué aux membres du Conseil Municipal.

**Interventions de :** M. Jérémy ALDRIN, M. le Maire.

**MISE AUX VOIX PAR M. LE MAIRE DE L'AMENDEMENT : Rejeté à la majorité.**

**Voix contre : 37 :** M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Christiane PALLEZ, M. René DARBOIS, Mme Isabelle KAUCIC, M. Thierry JEAN, M. Antoine FONTE, Mme Danielle BORI, M. Jacques TRON, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Marielle OLESINSKI, M. Sébastien KOENIG, Mme Danielle HEBER-SUFFRIN, M. Thomas SCUDERI, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Selima SAADI, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, Mme Huguette KNECHT, Mme Marie RIBLET, M. Jean-Louis LECOCQ, M. Pierre GANDAR, M. Bernard HEULLUY, Mme Michèle MEDOC, M. William SCHUMAN, Mme Martine CARRE-VERDIER, M. Jacques MARECHAL, Mme Brigitte LEBLAN, Mme Claire

**MERTZ, Mme Catherine OASI-SCHAEFER, Mme Maryse BRESSON, M. Stéphane MARTALIE, Mme Laure DUPONT, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, M. Hacène LEKADIR, Mme Catherine GANGLOFF.**

**Voix pour : 11 : Mme Michèle LETY, M. Patrick THIL, Mme Dominique BOH-PETIT, Mme Anne STEMART, M. Jérémy ALDRIN, M. Christian ANTOINE, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Martine NICOLAS, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Emmanuel LEBEAU, M. Alain HETHENER.**

**Abstention : 2 : Mme Myriam SAGRAFENA, Mme Anne-Noëlle QUILLOT.**

**Ne prend pas part au vote : 0 :**

**Procuration : Mme Danielle BORI a donné pouvoir à M. Gilbert KRAUSENER, Mme Marielle OLESINSKI a donné pouvoir à Mme Isabelle KAUCIC, M. Pierre GANDAR a donné pouvoir à M. Richard LIOGER, Mme Brigitte LEBLAN a donné pouvoir à M. René DARBOIS, Mme Catherine OASI-SCHAEFER a donné pouvoir à Mme Claire MERTZ, Mme Catherine GANGLOFF a donné pouvoir à M. Sébastien KOENIG.**

**Absents au moment du vote : 5 : Mme Anne FRITSCH-RENARD, Mme Patricia SALLUSTI, M. Olivier PAYRAUDEAU, M. Jean-Michel TOULOUZE, M. Khalifé KHALIFE.**

### **EXAMEN DU POINT DCM N° 13-12-19-7 :**

**Interventions de : M. Jérémy ALDRIN, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Hacène LEKADIR, M. Gilbert KRAUSENER, M. le Maire.**

**Explication de vote demandée par : M. Patrick THIL.**

M. Patrick THIL fait la demande d'un vote séparé sur le versement de subvention à l'Office de Tourisme et le versement de subvention à Metz Métropole Développement.

#### **1) Versement de subvention à l'Office de Tourisme :**

**MISE AUX VOIX PAR M. LE MAIRE : Adoptée à l'unanimité.**

**Voix pour : 49 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Christiane PALLEZ, M. René DARBOIS, Mme Isabelle KAUCIC, M. Antoine FONTE, Mme Danielle BORI, M. Jacques TRON, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Marielle OLESINSKI, M. Sébastien KOENIG, Mme Danielle HEBER-SUFFRIN, M. Thomas SCUDERI, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Selima SAADI, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, Mme Huguette KNECHT, Mme Marie RIBLET, M. Jean-Louis LECOCQ, M. Pierre GANDAR, M. Bernard HEULLUY, Mme Michèle MEDOC, M. William SCHUMAN, Mme Martine CARRE-VERDIER, M. Jacques MARECHAL, Mme Brigitte LEBLAN, Mme Claire MERTZ, Mme Catherine OASI-SCHAEFER, Mme Maryse BRESSON, M. Stéphane MARTALIE, Mme Laure DUPONT, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, M. Hacène LEKADIR, Mme Catherine GANGLOFF, Mme Michèle LETY, M. Patrick THIL, Mme Dominique BOH-PETIT, Mme Anne STEMART, M. Jérémy ALDRIN, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Christian ANTOINE, Mme Anne-Noëlle QUILLOT, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Martine NICOLAS, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Emmanuel LEBEAU, M. Alain HETHENER.**

**Voix contre : 0 :**

**Abstention : 0 :**

**Ne prend pas part au vote : 1 : M. Thierry JEAN.**

**Procuration** : Mme Danielle BORI a donné pouvoir à M. Gilbert KRAUSENER, Mme Marielle OLESINSKI a donné pouvoir à Mme Isabelle KAUCIC, M. Pierre GANDAR a donné pouvoir à M. Richard LIOGER, Mme Brigitte LEBLAN a donné pouvoir à M. René DARBOIS, Mme Catherine OASI-SCHAEFER a donné pouvoir à Mme Claire MERTZ, Mme Catherine GANGLOFF a donné pouvoir à M. Sébastien KOENIG.

**Absents au moment du vote** : 5 : Mme Anne FRITSCH-RENARD, Mme Patricia SALLUSTI, M. Olivier PAYRAUDEAU, M. Jean-Michel TOULOUZE, M. Khalifé KHALIFE.

**2) Versement de subvention à Metz Métropole Développement :**

**MISE AUX VOIX PAR M. LE MAIRE : Adoptée à la majorité.**

**Voix pour** : 38 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Christiane PALLEZ, M. René DARBOIS, Mme Isabelle KAUCIC, M. Antoine FONTE, Mme Danielle BORI, M. Jacques TRON, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Marielle OLESINSKI, M. Sébastien KOENIG, Mme Danielle HEBER-SUFFERIN, M. Thomas SCUDERI, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Selima SAADI, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, Mme Huguette KNECHT, Mme Marie RIBLET, M. Jean-Louis LECOCQ, M. Pierre GANDAR, M. Bernard HEULLUY, Mme Michèle MEDOC, M. William SCHUMAN, Mme Martine CARRE-VERDIER, M. Jacques MARECHAL, Mme Brigitte LEBLAN, Mme Claire MERTZ, Mme Catherine OASI-SCHAEFER, Mme Maryse BRESSON, M. Stéphane MARTALIE, Mme Laure DUPONT, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, M. Hacène LEKADIR, Mme Catherine GANGLOFF, Mme Myriam SAGRAFENA, Mme Anne-Noëlle QUILLOT.

**Voix contre** : 11 : Mme Michèle LETY, M. Patrick THIL, Mme Dominique BOH-PETIT, Mme Anne STEMART, M. Jérémy ALDRIN, M. Christian ANTOINE, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Martine NICOLAS, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Emmanuel LEBEAU, M. Alain HETHENER.

**Abstention** : 0 :

**Ne prend pas part au vote** : 1 : M. Thierry JEAN.

**Procuration** : Mme Danielle BORI a donné pouvoir à M. Gilbert KRAUSENER, Mme Marielle OLESINSKI a donné pouvoir à Mme Isabelle KAUCIC, M. Pierre GANDAR a donné pouvoir à M. Richard LIOGER, Mme Brigitte LEBLAN a donné pouvoir à M. René DARBOIS, Mme Catherine OASI-SCHAEFER a donné pouvoir à Mme Claire MERTZ, Mme Catherine GANGLOFF a donné pouvoir à M. Sébastien KOENIG.

**Absents au moment du vote** : 5 : Mme Anne FRITSCH-RENARD, Mme Patricia SALLUSTI, M. Olivier PAYRAUDEAU, M. Jean-Michel TOULOUZE, M. Khalifé KHALIFE.

---

**DCM N° 13-12-19-8 : Mise en œuvre du schéma de développement touristique local : adhésion à l'Association Nationale des Maires des Stations Classées et Stations Touristiques et au label Ville Vélotouristique :**

M. JEAN, Rapporteur, expose :

Par délibération en date du 5 juillet 2012, le Conseil Municipal a approuvé le Schéma de Développement Touristique Local, destiné à développer la « Destination Metz » ; ce document, sur la base d'un diagnostic du territoire, propose un programme d'actions organisé autour de 4 axes stratégiques de développement :

- 1) Renforcer l'offre et renouveler la destination.
- 2) Développer le rayonnement et l'attractivité de Metz.
- 3) Partager la culture touristique pour développer l'excellence.
- 4) Observer, analyser, développer l'économie touristique.

Dans ce cadre, le développement des marques d'excellence constitue un vecteur important de rayonnement et d'attractivité touristique, c'est pourquoi la Ville de Metz :

- a présenté, en octobre 2013, sa candidature à l'obtention du classement en « station de tourisme » ; cette candidature était conditionnée par l'obtention du classement de l'Office de Tourisme en catégorie I, classement obtenu par arrêté préfectoral n° 2013-78/SCAD du 2 septembre 2013 (pour une durée de 5 ans).
- a présenté sa candidature au label Ville Vélotouristique le 28 août 2013. A l'issue de la visite Technique de la Fédération Française de Cyclotourisme le 07 novembre dernier *in situ*, Metz ayant satisfait les critères d'exigences, est labellisée Ville Vélotouristique.

Par ailleurs, s'appuyer sur les réseaux nationaux et internationaux constitue également un levier de développement de la notoriété et du rayonnement de Metz. Aussi est-il proposé :

- d'adhérer à l'Association Nationale des Maires des Stations Classées et des Communes Touristiques (ANMSCCT), dont les statuts sont joints en annexe, la cotisation annuelle étant fixée pour 2014 à 2 873 €
- de signer le projet de convention Ville Vélotouristique avec la Fédération Française de Cyclotourisme (FFCT), définissant les engagements réciproques de celle-ci et de la Ville dans le cadre de l'obtention du Label Ville Vélotouristique, et prévoyant une cotisation annuelle de 2 000 € au titre de l'année 2014

### **En conséquence, le Conseil Municipal :**

#### **DECIDE :**

- **D'APPROUVER** les statuts de l'Association Nationale des Maires des Stations classées et des Communes Touristiques.
- **D'ADHERER** à l'Association Nationale des Maires des Stations Classées et des Communes Touristiques, et d'acquitter chaque année la cotisation dont le montant fixé par le Conseil d'Administration de ladite Association (2 873 € au titre de l'année 2014).
- **DE DESIGNER** Monsieur le Maire pour représenter la Ville de Metz au sein de ladite Association.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention « Ville Vélotouristique » relative aux conditions d'attribution dudit label Ville Vélotouristique » avec la Fédération Française de Cyclotourisme, et d'acquitter chaque année la cotisation correspondante (2 000 € au titre de l'année 2014).
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et pièces se rapportant à ces deux opérations.
- **D'ORDONNER** les inscriptions budgétaires correspondantes.

#### **Intervention de : /**

#### **Explication de vote demandée par : /**

M. le Maire propose de voter séparément l'adhésion à l'Association Nationale des Maires des Stations Classées et l'adhésion au label Ville Vélotouristique.

**1) Adhésion à l'Association Nationale des Maires des Stations Classées :**

**MISE AUX VOIX PAR M. LE MAIRE : Adoptée à l'unanimité.**

**Voix pour : 50 :** M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Christiane PALLEZ, M. René DARBOIS, Mme Isabelle KAUCIC, M. Thierry JEAN, Mme Anne FRITSCH-RENARD, M. Antoine FONTE, Mme Danielle BORI, M. Jacques TRON, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Marielle OLESINSKI, M. Sébastien KOENIG, Mme Danielle HEBER-SUFFRIN, M. Thomas SCUDERI, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Selima SAADI, M. Olivier PAYRAUDEAU, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, Mme Huguette KNECHT, Mme Marie RIBLET, M. Jean-Louis LECOCQ, M. Pierre GANDAR, M. Bernard HEULLUY, Mme Michèle MEDOC, M. William SCHUMAN, Mme Martine CARRE-VERDIER, M. Jacques MARECHAL, Mme Brigitte LEBLAN, Mme Claire MERTZ, Mme Catherine OASI-SCHAEFER, Mme Maryse BRESSON, M. Stéphane MARTALIE, Mme Laure DUPONT, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, M. Hacène LEKADIR, Mme Catherine GANGLOFF, Mme Michèle LETY, M. Patrick THIL, Mme Dominique BOH-PETIT, Mme Anne STEMART, M. Jérémy ALDRIN, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Christian ANTOINE, Mme Anne-Noëlle QUILLOT, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Martine NICOLAS, M. Alain HETHENER.

**Voix contre : 0 :**

**Abstention : 0 :**

**Ne prennent pas part au vote : 0 :**

**Procuration :** Mme Anne FRITSCH-RENARD a donné pouvoir à M. Olivier PAYRAUDEAU, Mme Danielle BORI a donné pouvoir à M. Gilbert KRAUSENER, Mme Marielle OLESINSKI a donné pouvoir à Mme Isabelle KAUCIC, M. Pierre GANDAR a donné pouvoir à M. Richard LIOGER, Mme Brigitte LEBLAN a donné pouvoir à M. René DARBOIS, Mme Catherine OASI-SCHAEFER a donné pouvoir à Mme Claire MERTZ, Mme Catherine GANGLOFF a donné pouvoir à M. Sébastien KOENIG.

**Absents au moment du vote : 5 :** Mme Patricia SALLUSTI, M. Jean-Michel TOULOUZE, M. Khalifé KHALIFE, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Emmanuel LEBEAU.

**2) Adhésion au label Ville Vélotouristique :**

**MISE AUX VOIX PAR M. LE MAIRE : Adoptée à l'unanimité.**

**Voix pour : 50 :** M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Christiane PALLEZ, M. René DARBOIS, Mme Isabelle KAUCIC, M. Thierry JEAN, Mme Anne FRITSCH-RENARD, M. Antoine FONTE, Mme Danielle BORI, M. Jacques TRON, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Marielle OLESINSKI, M. Sébastien KOENIG, Mme Danielle HEBER-SUFFRIN, M. Thomas SCUDERI, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Selima SAADI, M. Olivier PAYRAUDEAU, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, Mme Huguette KNECHT, Mme Marie RIBLET, M. Jean-Louis LECOCQ, M. Pierre GANDAR, M. Bernard HEULLUY, Mme Michèle MEDOC, M. William SCHUMAN, Mme Martine CARRE-VERDIER, M. Jacques MARECHAL, Mme Brigitte LEBLAN, Mme Claire MERTZ, Mme Catherine OASI-SCHAEFER, Mme Maryse BRESSON, M. Stéphane MARTALIE, Mme Laure DUPONT, Mme

**Nathalie DE OLIVEIRA, M. Hacène LEKADIR, Mme Catherine GANGLOFF, Mme Michèle LETY, M. Patrick THIL, Mme Dominique BOH-PETIT, Mme Anne STEMART, M. Jérémy ALDRIN, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Christian ANTOINE, Mme Anne-Noëlle QUILLOT, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Martine NICOLAS, M. Alain HETHENER.**

**Voix contre : 0 :**

**Abstention : 0 :**

**Ne prennent pas part au vote : 0 :**

**Procuration : Mme Anne FRITSCH-RENARD a donné pouvoir à M. Olivier PAYRAUDEAU, Mme Danielle BORI a donné pouvoir à M. Gilbert KRAUSENER, Mme Marielle OLESINSKI a donné pouvoir à Mme Isabelle KAUCIC, M. Pierre GANDAR a donné pouvoir à M. Richard LIOGER, Mme Brigitte LEBLAN a donné pouvoir à M. René DARBOIS, Mme Catherine OASI-SCHAEFER a donné pouvoir à Mme Claire MERTZ, Mme Catherine GANGLOFF a donné pouvoir à M. Sébastien KOENIG.**

**Absents au moment du vote : 5 : Mme Patricia SALLUSTI, M. Jean-Michel TOULOUZE, M. Khalifé KHALIFE, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Emmanuel LEBEAU.**

---

### **DCM N° 13-12-19-9 : Approbation des statuts d'efluid :**

M. DARBOIS, Rapporteur, expose :

Lors de sa séance du 25 octobre 2012, le Conseil Municipal de la Ville de Metz a acté le principe de la création d'une filiale d'UEM, dénommée « efluid ».

Cette société est spécialisée dans le développement, la commercialisation et le suivi de progiciels de gestion destinés aux gestionnaires de réseaux publics de distribution et aux fournisseurs d'énergies.

Ces progiciels permettent aux entreprises du secteur de l'énergie de gérer l'ensemble de leurs processus métiers, de la relève des compteurs à la comptabilité en passant par la gestion des matériels, des contrats et de la facturation.

18 entreprises distributrices d'électricité utilisent ces progiciels pour le compte de leurs 2 millions de clients finaux. D'autre part, efluid a été retenue par ERDF pour prendre en charge la gestion de ses clients particuliers et petits professionnels soient près de 35 millions d'abonnés en France.

Basée à Metz, efluid est détenue depuis le 31 mai 2013 à 60 % par UEM, 30 % par ERDF et 10 % par la Caisse des Dépôts et Consignations.

Les statuts définitifs de la société efluid, joints en annexe, sont aujourd'hui soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

### **En conséquence, le Conseil Municipal :**

**DECIDE :**

- **D'APPROUVER** les statuts d'efluid, filiale à 60 % de la SAEML UEM.

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à mener à bien toute démarche concernant la mise en œuvre de la présente délibération et notamment à finaliser et à signer tout document se rapportant à cette opération.

**Interventions de : Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. le Maire.**

**Explication de vote demandée par : /**

**Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité.**

**Voix pour : 49 :** M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Christiane PALLEZ, M. René DARBOIS, Mme Isabelle KAUCIC, M. Thierry JEAN, Mme Anne FRITSCH-RENARD, M. Antoine FONTE, Mme Danielle BORI, M. Jacques TRON, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Marielle OLESINSKI, M. Sébastien KOENIG, M. Thomas SCUDERI, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Selima SAADI, M. Olivier PAYRAUDEAU, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, Mme Huguette KNECHT, Mme Marie RIBLET, M. Jean-Louis LECOCQ, M. Pierre GANDAR, M. Bernard HEULLUY, Mme Michèle MEDOC, M. William SCHUMAN, Mme Martine CARRE-VERDIER, M. Jacques MARECHAL, Mme Brigitte LEBLAN, Mme Claire MERTZ, Mme Catherine OASI-SCHAEFER, Mme Maryse BRESSON, M. Stéphane MARTALIE, Mme Laure DUPONT, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, M. Hacène LEKADIR, Mme Catherine GANGLOFF, Mme Michèle LETY, M. Patrick THIL, Mme Dominique BOH-PETIT, Mme Anne STEMART, M. Jérémy ALDRIN, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Christian ANTOINE, Mme Anne-Noëlle QUILLOT, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Martine NICOLAS, M. Alain HETHENER.

**Voix contre : 0 :**

**Abstention : 0 :**

**Ne prennent pas part au vote : 0 :**

**Procuration :** Mme Anne FRITSCH-RENARD a donné pouvoir à M. Olivier PAYRAUDEAU, Mme Danielle BORI a donné pouvoir à M. Gilbert KRAUSENER, Mme Marielle OLESINSKI a donné pouvoir à Mme Isabelle KAUCIC, M. Pierre GANDAR a donné pouvoir à M. Richard LIOGER, Mme Brigitte LEBLAN a donné pouvoir à M. René DARBOIS, Mme Catherine OASI-SCHAEFER a donné pouvoir à Mme Claire MERTZ, Mme Catherine GANGLOFF a donné pouvoir à M. Sébastien KOENIG.

**Absents au moment du vote : 6 :** Mme Patricia SALLUSTI, Mme Danielle HEBER-SUFFRIN, M. Jean-Michel TOULOUZE, M. Khalifé KHALIFE, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Emmanuel LEBEAU.

---

**DCM N° 13-12-19-10 : Acquisition d'un terrain militaire en vue de sa cession à l'URM rue Ardant du Picq :**

M. LIOGER, Rapporteur, expose :

L'URM est confronté à des difficultés de stationnement des véhicules de son personnel liées à un contexte de forte croissance de son entreprise avec le développement de la nouvelle filiale efluid, laquelle va générer de nombreuses embauches dans les mois et années à venir (environ 100 personnes).

L'URM a donc sollicité et obtenu l'accord de l'Etat sur la cession d'une emprise militaire de la « caserne Séré de Rivières » d'environ 14 a 93 ca en vue d'y aménager un espace destiné au stationnement d'environ 50 véhicules.

A la demande de l'Etat et compte tenu de la nécessité de cette opération, il est proposé que la Ville de Metz, dans le cadre de l'exercice du droit de priorité dont elle dispose, procède à l'acquisition de ce bien pour un prix de 2 986 €, conformément à l'évaluation du service France Domaine et le cède ensuite à l'URM au même prix en vue de la création d'un parking.

Tous les travaux d'aménagement à réaliser sur cette emprise selon la demande du Ministère de la Défense seront à la charge intégrale de l'URM.

**En conséquence, le Conseil Municipal :**

**DECIDE :**

- **D'ACQUERIR** une emprise foncière d'une surface d'environ 14 a 93 ca, à distraire des parcelles cadastrées sous :

**BAN de METZ**

Section 9 n° 39 – 15 a 14 ca

Section 9 n° 224 – 15 ha 47 a 51 ca

appartenant à l'Etat – Ministère de la Défense ;

- **DE REALISER** cette acquisition moyennant le prix estimé de 2 986 € conformément à l'évaluation du service France Domaine ;
- **DE FINANCER** cette dépense au moyen des crédits inscrits au budget de l'exercice concerné ;
- **DE CEDER** l'emprise mentionnée à l'URM à ce même prix, l'URM s'engageant à réaliser, à ses frais, les travaux demandés par le Ministère de la Défense ;
- **D'ENCAISSER** la recette sur le budget de l'exercice concerné ;
- **DE REQUERIR** l'exonération des droits de timbre et d'enregistrement conformément à l'article 1045 du Code Général des Impôts ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant, à régler les détails de l'opération et à signer tous documents y afférents.

**Intervention de : /**

**Explication de vote demandée par : /**

**Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité.**

**Voix pour : 49 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Christiane PALLEZ, M. René DARBOIS, Mme Isabelle KAUCIC, M. Thierry JEAN, Mme Anne FRITSCH-RENARD, M. Antoine FONTE, Mme Danielle BORI, M. Jacques TRON, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Marielle OLESINSKI, M. Sébastien KOENIG, M. Thomas SCUDERI, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Selima SAADI, M. Olivier PAYRAUDEAU, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, Mme Huguette KNECHT, Mme Marie RIBLET, M. Jean-Louis LECOCQ, M. Pierre GANDAR, M. Bernard HEULLUY, Mme Michèle MEDOC, M. William SCHUMAN, Mme Martine CARRE-VERDIER, M. Jacques MARECHAL, Mme Brigitte LEBLAN, Mme Claire MERTZ, Mme Catherine OASI-SCHAEFER, Mme Maryse BRESSON, M. Stéphane MARTALIE, Mme Laure DUPONT, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, M. Hacène LEKADIR, Mme Catherine GANGLOFF, Mme Michèle LETY, M. Patrick THIL, Mme Dominique BOH-PETIT, Mme Anne STEMART, M. Jérémy ALDRIN, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Christian ANTOINE, Mme Anne-Noëlle QUILLOT, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Martine NICOLAS, M. Alain HETHENER.**

**Voix contre : 0 :**

**Abstention : 0 :**

**Ne prennent pas part au vote : 0 :**

**Procuration :** Mme Anne FRITSCH-RENARD a donné pouvoir à M. Olivier PAYRAUDEAU, Mme Danielle BORI a donné pouvoir à M. Gilbert KRAUSENER, Mme Marielle OLESINSKI a donné pouvoir à Mme Isabelle KAUCIC, M. Pierre GANDAR a donné pouvoir à M. Richard LIOGER, Mme Brigitte LEBLAN a donné pouvoir à M. René DARBOIS, Mme Catherine OASI-SCHAEFER a donné pouvoir à Mme Claire MERTZ, Mme Catherine GANGLOFF a donné pouvoir à M. Sébastien KOENIG.

**Absents au moment du vote : 6 :** Mme Patricia SALLUSTI, Mme Danielle HEBER-SUFFRIN, M. Jean-Michel TOULOUZE, M. Khalifé KHALIFE, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Emmanuel LEBEAU.

---

**DCM N° 13-12-19-11 : Charte d'engagement pour l'insertion avec les bailleurs sociaux :**

M. KOENIG, Rapporteur, expose :

Initiée dans un premier temps dans le cadre de la convention ANRU GPV signée le 20 décembre 2005, la dynamique d'intégration des clauses d'insertion sociale dans les marchés publics poursuit son développement.

En 2011, un poste de chargé de mission des clauses sociales, mutualisé avec Metz Métropole, a été créé pour développer la mise en œuvre des clauses sociales dans les marchés publics de la ville et de l'agglomération.

La structuration de cette compétence permet aujourd'hui l'émergence et l'ancrage d'actions et de projets partenariaux au service de l'insertion sociale et professionnelle et du développement durable.

En effet, l'insertion par l'activité économique contribue à la lutte contre le chômage sur le territoire de l'agglomération et à l'instauration de logiques cohérentes de parcours d'insertion entre les acheteurs du territoire.

Dans ce cadre, dans la continuité du chantier Mettis, Metz Métropole propose de poursuivre cette démarche en s'engageant dans un dispositif de soutien à l'emploi et de promotion des achats socialement responsables en direction des bailleurs sociaux, au travers d'une charte d'engagement pour l'insertion en partenariat avec les villes de Woippy et de Metz.

Par ce cadre partenarial, les bailleurs sociaux s'engagent à mettre en œuvre les dispositifs concourant à l'insertion sociale et professionnelle des personnes éloignées de l'emploi pour les opérations de réhabilitation, la sécurisation, la résidentialisation ou la démolition des logements sociaux.

De son côté, l'agglomération conditionnera l'octroi de subventions et de garanties d'emprunt pour les opérations de logements sociaux au respect d'obligations en matière de clause sociale.

La charte conforte également les actions d'insertion mises en œuvre par les villes de Metz et de Woippy en assurant l'accompagnement des bailleurs sociaux dans la mise en œuvre des clauses sociales et en s'appuyant sur les deux facilitateurs présents sur le territoire.

**En conséquence, le Conseil Municipal :**

**DECIDE :**

- **D'APPROUVER** le projet de charte d'engagement pour l'insertion avec les bailleurs sociaux joint en annexe.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la charte d'engagement pour l'insertion entre l'agglomération de Metz Métropole, les villes de Metz et de Woippy et les bailleurs sociaux.

**Interventions de :** M. Alain HETHENER, M. Jean-Louis LECOCQ, M. Sébastien KOENIG, M. le Maire.

**Explication de vote demandée par : /**

**Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité.**

**Voix pour : 52 :** M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Christiane PALLEZ, M. René DARBOIS, Mme Isabelle KAUCIC, M. Thierry JEAN, Mme Anne FRITSCH-RENARD, M. Antoine FONTE, Mme Danielle BORI, M. Jacques TRON, Mme Patricia SALLUSTI, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Marielle OLESINSKI, M. Sébastien KOENIG, M. Thomas SCUDERI, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Selima SAADI, M. Olivier PAYRAUDEAU, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, Mme Huguette KNECHT, Mme Marie RIBLET, M. Jean-Louis LECOCQ, M. Pierre GANDAR, M. Bernard HEULLUY, Mme Michèle MEDOC, M. William SCHUMAN, Mme Martine CARRE-VERDIER, M. Jacques MARECHAL, Mme Brigitte LEBLAN, Mme Claire MERTZ, M. Jean-Michel TOULOUZE, Mme Catherine OASI-SCHAEFER, Mme Maryse BRESSON, M. Stéphane MARTALIE, Mme Laure DUPONT, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, M. Hacène LEKADIR, Mme Catherine GANGLOFF, Mme Michèle LETY, M. Patrick THIL, Mme Dominique BOHPETIT, Mme Anne STEMART, M. Jérémy ALDRIN, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Christian ANTOINE, Mme Anne-Noëlle QUILLOT, Mme Martine NICOLAS, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Emmanuel LEBEAU, M. Alain HETHENER.

**Voix contre : 0 :**

**Abstention : 0 :**

**Ne prennent pas part au vote : 0 :**

**Procuration :** Mme Anne FRITSCH-RENARD a donné pouvoir à M. Olivier PAYRAUDEAU, Mme Danielle BORI a donné pouvoir à M. Gilbert KRAUSENER, Mme Marielle OLESINSKI a donné pouvoir à Mme Isabelle KAUCIC, M. Pierre GANDAR a donné pouvoir à M. Richard LIOGER, Mme Brigitte LEBLAN a donné pouvoir à M. René DARBOIS, Mme Catherine OASI-SCHAEFER a donné pouvoir à Mme Claire MERTZ, Mme Catherine GANGLOFF a donné pouvoir à M. Sébastien KOENIG.

**Absents au moment du vote : 3 :** Mme Danielle HEBER-SUFFRIN, M. Khalifé KHALIFE, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN.

---

**DCM N° 13-12-19-12 : Adhésion de la Ville de Metz au réseau des villes en développement social de l'ODAS :**

Mme PALLEZ, Rapporteur, expose :

L'Observatoire national de l'Action Sociale décentralisée (ODAS) est un organisme

indépendant qui a pour objet d'apporter son concours aux différents acteurs publics pour une meilleure connaissance des publics en difficultés et des moyens mobilisés, et notamment d'analyser les dispositifs mis en œuvre pour répondre aux besoins sociaux.

Constitué en association, l'ODAS regroupe la quasi-totalité des Départements, plusieurs dizaines de grandes villes et villes moyennes ainsi que la plupart des organismes de protection sociale, et permet ainsi la représentation équilibrée des acteurs du secteur social.

Porté par la volonté de mutualiser les connaissances afin d'améliorer l'efficacité de l'action publique en la matière, l'ODAS souhaite aujourd'hui constituer un réseau des villes investies dans le développement social. Ce réseau est ouvert à toutes les villes volontaires, quelle que soit leur taille. En s'alimentant d'expériences municipales exemplaires, il s'agit de construire des outils de mutualisation d'expérience en innovation sociale qui permettront à l'ensemble des communes concernées d'orienter les politiques dans ce domaine et de co-élaborer les pratiques de demain.

Fort de son engagement et de son expertise en matière de développement social, la Ville de Metz est sollicitée pour rejoindre le comité d'orientation de ce réseau au même titre que les villes de Belfort, Bordeaux, Saint-Jean-de-Maurienne, Strasbourg et Valenciennes.

Compte-tenu de l'intérêt de participer aux réflexions et travaux portés par cet organisme, la Ville de Metz souhaite adhérer à l'Observatoire national de l'Action Sociale décentralisée et ainsi rejoindre le comité d'orientation du réseau de villes en développement social.

Le montant de la cotisation annuelle pour les villes de plus de 100 000 habitants s'élève à 2 480 €

#### **En conséquence, le Conseil Municipal :**

#### **DECIDE :**

- **D'APPROUVER** l'adhésion de la Ville de Metz à l'ODAS.
- **D'APPROUVER** les statuts de cette association et d'accepter le versement de la cotisation annuelle y afférente, qui se monte à 2 480 €
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents relatif à cette adhésion.

**Interventions de :** M. Emmanuel LEBEAU, Mme Selima SAADI, Mme Christiane PALLEZ, M. Jean-Michel TOULOUZE, Mme Michèle LETY, M. le Maire.

#### **Explication de vote demandée par :** /

**Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité.**

**Voix pour : 53 :** M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Christiane PALLEZ, M. René DARBOIS, Mme Isabelle KAUCIC, Mme Anne FRITSCH-RENARD, M. Antoine FONTE, Mme Danielle BORI, M. Jacques TRON, Mme Patricia SALLUSTI, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Marielle OLESINSKI, M. Sébastien KOENIG, Mme Danielle HEBER-SUFFRIN, M. Thomas SCUDERI, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Selima SAADI, M. Olivier PAYRAUDEAU, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, Mme Huguette KNECHT, Mme Marie RIBLET, M. Jean-Louis LECOCQ, M. Pierre GANDAR, M. Bernard HEULLUY, Mme Michèle MEDOC, M. William SCHUMAN, Mme Martine CARRE-VERDIER, M.

Jacques MARECHAL, Mme Brigitte LEBLAN, Mme Claire MERTZ, M. Jean-Michel TOULOUZE, Mme Catherine OASI-SCHAEFER, Mme Maryse BRESSON, M. Stéphane MARTALIE, Mme Laure DUPONT, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, M. Hacène LEKADIR, Mme Catherine GANGLOFF, Mme Michèle LETY, M. Patrick THIL, Mme Dominique BOH-PETIT, Mme Anne STEMART, M. Jérémy ALDRIN, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Christian ANTOINE, Mme Anne-Noëlle QUILLOT, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Martine NICOLAS, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Emmanuel LEBEAU, M. Alain HETHENER.

**Voix contre : 0 :**

**Abstention : 0 :**

**Ne prennent pas part au vote : 0 :**

**Procuration :** Mme Anne FRITSCH-RENARD a donné pouvoir à M. Olivier PAYRAUDEAU, Mme Danielle BORI a donné pouvoir à M. Gilbert KRAUSENER, Mme Marielle OLESINSKI a donné pouvoir à Mme Isabelle KAUCIC, Mme Brigitte LEBLAN a donné pouvoir à M. René DARBOIS, Mme Catherine OASI-SCHAEFER a donné pouvoir à Mme Claire MERTZ, Mme Catherine GANGLOFF a donné pouvoir à M. Sébastien KOENIG.

**Absents au moment du vote : 2 :** M. Thierry JEAN, M. Khalifé KHALIFE.

---

**DCM N° 13-12-19-13 : Versement des contributions financières aux grandes institutions culturelles (Orchestre National de Lorraine, Metz en Scènes et Centre Pompidou-Metz) pour l'exercice 2014 :**

M. FONTE, Rapporteur, expose :

Afin de permettre aux grandes institutions culturelles du territoire de fonctionner en 2014, tout en contribuant aux efforts qui leur sont demandés par la Ville de Metz dans le contexte de sa contrainte budgétaire, il est proposé au Conseil Municipal de procéder au versement des contributions financières suivantes :

- 1 998 610 euros au Syndicat Mixte de l'Orchestre National de Lorraine au titre de son fonctionnement et de son programme d'activités 2014 (en baisse de 2,2 % , soit -45000 € par rapport à l'année précédente), enveloppe à laquelle s'ajoute un montant de 10 000 euros correspondant à un soutien exceptionnel pour la réalisation du projet « Un aller-retour pour Atlanta ».
- 3 715 450 euros à l'EPCC Metz en Scènes au titre de son fonctionnement et de son programme d'activités 2014 (en baisse de 2 % par rapport à l'année précédente, soit-75000 €), enveloppe à laquelle s'ajoute un montant de 997 142 euros pour l'année de démarrage de la Boîte A Musiques (soit 431 253 euros supplémentaires par rapport à l'enveloppe 2013). Il est également proposé le versement d'une subvention d'investissement d'un montant global de 180 000 euros comprenant une aide à l'équipement et l'entretien courant des bâtiments.
- 400 000 euros à l'EPCC Centre Pompidou-Metz pour son fonctionnement 2014, montant identique à l'année précédente, conformément aux statuts de l'établissement et à la convention de partenariat multipartite 2013-2015.

**En conséquence, le Conseil Municipal :**

**DECIDE :**

- **DE VERSER** aux grandes institutions culturelles du territoire de Metz, au titre de l'exercice 2014, pour un montant global de 7 121 202 euros, les contributions financières suivantes :
    - 2 008 610 euros à l'Orchestre National de Lorraine (fonctionnement) comprenant une aide exceptionnelle de 10 000 euros relative au projet « Un aller-retour pour Atlanta ».
    - 4 712 592 euros à l'EPCC Metz en Scènes (fonctionnement) comprenant une enveloppe de 997 142 euros pour l'année de démarrage de la Boîte A Musiques.
    - 400 000 euros à l'EPCC Centre Pompidou-Metz.
 Chacune de ces participations sera versée en deux moitiés, soit 50 % en janvier et 50 % à compter de la réception des comptes et rapports d'activités annuels 2013.
  - **DE VERSER** à l'EPCC Metz en Scènes une subvention d'investissement pour 2014 d'un montant de 180 000 euros comprenant l'équipement et l'entretien courant des bâtiments.
  - **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document et pièce connexe à cette affaire.
- Les crédits sont inscrits au budget primitif 2014.

**Interventions de : M. Patrick THIL, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Antoine FONTE, M. le Maire.**

**Explications de vote demandée par : M. William SCHUMAN, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE.**

**Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité.**

**Voix pour : 54 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Christiane PALLEZ, M. René DARBOIS, Mme Isabelle KAUCIC, M. Thierry JEAN, Mme Anne FRITSCH-RENARD, M. Antoine FONTE, Mme Danielle BORI, M. Jacques TRON, Mme Patricia SALLUSTI, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Marielle OLESINSKI, M. Sébastien KOENIG, Mme Danielle HEBER-SUFFRIN, M. Thomas SCUDERI, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Selima SAADI, M. Olivier PAYRAUDEAU, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, Mme Huguette KNECHT, Mme Marie RIBLET, M. Jean-Louis LECOCQ, M. Pierre GANDAR, M. Bernard HEULLUY, Mme Michèle MEDOC, M. William SCHUMAN, Mme Martine CARRE-VERDIER, M. Jacques MARECHAL, Mme Brigitte LEBLAN, Mme Claire MERTZ, Mme Catherine OASI-SCHAEFER, Mme Maryse BRESSON, M. Stéphane MARTALIE, Mme Laure DUPONT, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, M. Hacène LEKADIR, Mme Catherine GANGLOFF, Mme Michèle LETY, M. Patrick THIL, M. Khalifé KHALIFE, Mme Dominique BOH-PETIT, Mme Anne STEMART, M. Jérémy ALDRIN, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Christian ANTOINE, Mme Anne-Noëlle QUILLOT, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Martine NICOLAS, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Emmanuel LEBEAU, M. Alain HETHENER.**

**Voix contre : 0 :**

**Abstention : 0 :**

**Ne prennent pas part au vote : 0 :**

**Procuration : Mme Anne FRITSCH-RENARD a donné pouvoir à M. Olivier PAYRAUDEAU, Mme Danielle BORI a donné pouvoir à M. Gilbert KRAUSENER, Mme Marielle OLESINSKI a donné pouvoir à Mme Isabelle KAUCIC, Mme Brigitte LEBLAN a donné pouvoir à M. René DARBOIS, Mme Catherine OASI-SCHAEFER a donné pouvoir à Mme Claire MERTZ, Mme Catherine GANGLOFF a donné pouvoir à M. Sébastien KOENIG.**

**Absent au moment du vote : 1 : M. Jean-Michel TOULOUZE.**

---

**Suspension de la séance à 20h31.**

---

**Reprise de la séance à 21h04.**

---

**Etaient présents :**

**M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Christiane PALLEZ, M. René DARBOIS, Mme Isabelle KAUCIC, M. Antoine FONTE, M. Jacques TRON, Mme Patricia SALLUSTI, M. Belkhir BELHADDAD, M. Sébastien KOENIG, M. Thomas SCUDERI, M. Patrice NZIHOU, Mme Selima SAADI, M. Daniel PLANCHETTE, Mme Huguette KNECHT, Mme Marie RIBLET, M. Jean-Louis LECOCQ, M. Pierre GANDAR, M. Bernard HEULLUY, Mme Michèle MEDOC, M. William SCHUMAN, Mme Martine CARRE-VERDIER, M. Jacques MARECHAL, Mme Laure DUPONT, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, M. Hacène LEKADIR, Mme Michèle LETY, M. Khalifé KHALIFE, Mme Anne STEMART, M. Jérémy ALDRIN, Mme Myriam SAGRAFENA, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Martine NICOLAS, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Alain HETHENER.**

---

**DCM N° 13-12-19-14 : Convention entre la Ville de Metz et l'Aguram :**

M. LIOGER, Rapporteur, expose :

L'agence d'Urbanisme d' Agglomération de Moselle (AGURAM) est une association Loi 1908.

Elle a pour vocation :

- a) D'être un espace commun de réflexion, de concertation et de mémoire pour les différents partenaires concourant au développement économique, social et urbain du territoire du bassin de vie de Metz et de l'espace urbain Metz-Thionville,
- b) De proposer, par la permanence de ses observations et analyses, une perspective d'ensemble à ses membres,
- c) De réaliser les réflexions d'aménagement et d'urbanisme dans l'intérêt commun de ses membres en articulant les domaines de l'habitat, de l'économie, des transports et de l'environnement,
- d) De mettre en œuvre les mesures propres à assurer l'information de la population (publications, réunions d'information, expositions, colloques, etc...).

Dans le cadre du programme partenarial d'activités de l'AGURAM, la Ville de Metz demande chaque année à l'Agence de réaliser des études, analyses, missions d'assistances spécifiques aux problématiques de la commune.

Ces missions font l'objet d'une contribution particulière fixée au regard des thèmes traités.

Afin de formaliser ce partenariat continu avec l'agence, il est nécessaire de concrétiser celui-ci par une convention, permettant à chacun des partenaires d'avoir une visibilité sur cette

démarche commune.

Les orientations générales de l'AGURAM restent les mêmes, avec cependant des éléments nouveaux qui seront pris en compte :

- Une coordination affirmée dans les missions définies entre Metz, Metz Métropole et l'AGURAM, afin de mener des démarches conjointes aux différentes échelles territoriales ;
- La prise en compte du SCOT qui sera arrêté avant la fin de l'année et dont la mise en œuvre se déclinera sur l'ensemble du bassin de vie ;
- La révision engagée par Metz Métropole du Plan de Déplacement Urbain qui aura des conséquences directes sur l'organisation urbaine de la ville de Metz, en particulier concernant les circulations douces ;
- L'élaboration et la livraison en 2013 du Projet d'Agglomération et du Projet de Ville qui donnent les objectifs prospectifs majeurs pour ces deux territoires.

L'AGURAM poursuivra pour 2014 ses observations et ses missions transversales avec notamment :

- La poursuite d'un socle statistique.
- Le suivi d'un observatoire sur la politique de la ville.

Par ailleurs, l'Agence poursuivra les missions particulières suivantes :

- La diversification de l'offre d'habitat.
- La cohérence urbanisme transport.
- L'assistance aux services de la ville par le Plan Vélo et le Plan Piéton.

Le budget, au regard de ces missions s'élève pour 2014 à 200 000 €

### **En conséquence, le Conseil Municipal :**

#### **DECIDE :**

- **D'APPROUVER** la convention d'application 2014,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention,
- **D'ATTRIBUER** dans ce cadre une subvention de 200 000 € à l'AGURAM, pour l'année 2014. Les crédits étant inscrits dans le Budget Primitif proposé pour 2014.

#### **Intervention de : /**

#### **Explication de vote demandée par : /**

#### **Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité.**

**Voix pour : 38 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Christiane PALLEZ, M. René DARBOIS, Mme Isabelle KAUCIC, M. Antoine FONTE, M. Jacques TRON, Mme Patricia SALLUSTI, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Marielle OLESINSKI, M. Thomas SCUDERI, M. Patrice NZIHOU, Mme Selima SAADI, M. Daniel PLANCHETTE, Mme Huguette KNECHT, Mme Marie RIBLET, M. Jean-Louis LECOCQ, M. Pierre GANDAR, M. Bernard HEULLUY, Mme Michèle MEDOC, M. William SCHUMAN, Mme Martine CARRE-VERDIER, M. Jacques MARECHAL, Mme Brigitte LEBLAN, Mme Maryse BRESSON, Mme Laure DUPONT, Mme Nathalie**

**DE OLIVEIRA, M. Hacène LEKADIR, Mme Michèle LETY, M. Khalifé KHALIFE, Mme Anne STEMART, M. Jérémy ALDRIN, Mme Myriam SAGRAFENA, Mme Anne-Noëlle QUILLOT, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Martine NICOLAS, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Alain HETHENER.**

**Voix contre : 0 :**

**Abstention : 0 :**

**Ne prennent pas part au vote : 0 :**

**Procuration : Mme Marielle OLESINSKI a donné pouvoir à Mme Isabelle KAUCIC, Mme Brigitte LEBLAN a donné pouvoir à M. René DARBOIS.**

**Absents au moment du vote : 17 : M. Thierry JEAN, Mme Anne FRITSCH-RENARD, Mme Danielle BORI, M. Sébastien KOENIG, Mme Danielle HEBER-SUFFRIN, Mme Françoise FERRARO, M. Olivier PAYRAUDEAU, M. Gilbert KRAUSENER, Mme Claire MERTZ, Mme Catherine OASI-SCHAEFFER, M. Jean-Michel TOULOUZE, M. Stéphane MARTALIE, Mme Catherine GANGLOFF, M. Patrick THIL, Mme Dominique BOH-PETIT, M. Christian ANTOINE, M. Emmanuel LEBEAU.**

---

### **DCM N° 13-12-19-15 : Attribution de subventions aux clubs sportifs pour la saison 2013-2014 :**

M. BELHADDAD, Rapporteur, expose :

Favoriser l'accès aux différentes disciplines sportives de tous les publics, accompagner les associations pour assurer le rayonnement du sport amateur ou de haut niveau, privilégier la formation des jeunes dans la pratique fédérale mais aussi en milieu scolaire et animer la ville en portant le sport au cœur de la cité, tels sont les objectifs essentiels de la politique sportive conduite par la Ville de Metz.

#### **L'accès aux disciplines sportives pour tous les publics : une priorité**

Sous l'impulsion de la ville, un grand nombre de clubs sportifs mettent en œuvre des actions spécifiques pour amener de nouveaux publics à la pratique sportive régulière. Ainsi, la féminisation du sport connaît un net développement et plusieurs clubs, parmi lesquels on peut citer les artilleurs de Metz ou encore le base-ball, ont créé des sections féminines. La ville favorise par ailleurs, la pratique du sport pour les personnes ayant un handicap en milieu valide. Il en va ainsi par exemple de la gymnastique, du tennis de table ou encore de l'aviron.

#### **La formation des jeunes : une nécessité absolue**

Un travail est mené par la ville en partenariat avec les sections sport/étude des établissements scolaires pour assurer les meilleures conditions de pratique sportive aux élèves. L'accompagnement de la ville porte également sur l'apprentissage des disciplines sportives dites de base comme la natation, l'athlétisme ou encore la gymnastique mais aussi sur des disciplines comme le golf ou dans un futur très proche le sport de glace. Ainsi, plus de 7800 élèves messins des écoles primaires sont initiés chaque année à un sport. Pour accompagner l'Education Nationale, la ville a engagé des éducateurs pour encadrer les différentes disciplines et prend en charge le transport des élèves messins vers les équipements sportifs.

L'implication des clubs dans la formation des jeunes pour atteindre l'excellence se traduit par des résultats très significatifs pour certains, qui obtiennent le label de meilleur club jeunes comme le triathlon, le tennis de table ou encore le tennis. Si le Centre de formation du FC Metz se classe parmi les meilleurs de France (10<sup>ème</sup>), les autres associations sportives

messines développent également des Pôles de formation de qualité qui pourront permettre d'assurer la relève. L'engagement de la ville se traduit par un partenariat fort avec ces clubs et un accompagnement financier et logistique dans leurs démarches.

### L'excellence sportive : un objectif partagé

L'excellence sportive est devenue une évidence dans le sport de haut niveau messin.

Ainsi de nombreux clubs disposent au sein de la même structure d'équipes masculine et féminine qui sont engagées au plus haut niveau. Aux côtés des clubs phares comme le FC Metz ou Metz Handball, on peut citer : le tennis de table dont les équipes féminine et masculine évoluent en Pro A et en Pro B, la Ronde Pétanque qui a remporté le titre de Vainqueur de la Coupe d'Europe des clubs, Metz Triathlon ou l'ASPTT Tennis qui se situent en 1<sup>ère</sup> division ou encore Athlétisme Metz Métropole qui est monté en National 1B.

Ces excellents résultats sont le fruit d'un travail intense et régulier qui permet à ces clubs non seulement de se distinguer mais aussi de progresser au plus haut niveau.

### L'animation de la ville

Les manifestations sportives s'enchaînent tout au long de l'année avec dynamisme et animent la ville de manière festive.

Que ce soit le marathon Metz Mirabelle, qui au-delà des enjeux sportifs, propose une véritable fête populaire aux messins ou le meeting indoor d'athlétisme qui permet aux messins, en mettant en scène des athlètes de très haut niveau, d'approcher et d'apprécier l'excellence sportive. La création en mai 2013 du tournoi international de football « Graouilly Cup » en lien et avec la participation active des clubs de football messins a réuni 64 équipes de la catégorie U12 dont des équipes étrangères et des équipes émanant de clubs pro. Au total près de 1000 jeunes joueurs ont offert un véritable festival de football à l'ensemble des spectateurs.

Une centaine d'événements sportifs aux ambitions diverses mais toujours riches en émotions sont organisés chaque année par les associations sportives.

Dans ce contexte, le présent rapport a pour objet de proposer le montant des subventions allouées aux associations sportives pour la saison 2013/2014. Un montant de 1 059 100 € sera consacré au sport de haut niveau alors que le sport amateur sera financé à hauteur de 387 320 €

Une enveloppe de 28 809 € permettra d'apporter une aide logistique aux clubs sportifs qui pourront ainsi faire l'acquisition de matériel sportif ou de véhicules pour assurer le déplacement des équipes.

Enfin, une enveloppe de 85 100 € sera dévolue au financement de l'événementiel sportif. En effet, qu'elles soient d'ampleur nationale ou plus locales, les manifestations sportives participent à l'animation de la ville en portant le sport au cœur de la cité mais donnent aussi l'envie de pratiquer les différentes disciplines qui s'exposent.

Dans le cadre de l'enveloppe globale dédiée aux subventions des associations sportives pour l'année 2014 et qui a diminué de 2,3 % par rapport à 2013, après avoir examiné les demandes présentées par les clubs sportifs messins et après avis de la Commission des sports, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer, pour un montant de **1 560 329 €** les subventions dont le détail figure dans la motion.

**En conséquence, le Conseil Municipal :**

**DECIDE :**

**- D'ATTRIBUER les subventions suivantes pour un montant de 1 560 329 €:**

**Sport de haut niveau – subvention de fonctionnement**

AS Pouilly Metz Volley Ball (dont 16 000 € déjà attribués au titre d'aide au démarrage pour la saison 2013/2014)	70 500 €
ASPTT Tennis (dont 10 500 € déjà attribués au titre d'aide au démarrage pour la saison 2013/2014)	42 000 €
Athlétisme Metz Métropole (dont 21 900 € déjà attribués au titre d'aide au démarrage pour la saison 2013/2014)	90 000 €
Athlétisme Metz Métropole (Soutien Bob TAHRI) (25 000 € au titre des frais de participation de l'athlète aux compétitions nationales et internationales)	25 000 €
Club d'Echecs Metz Fischer (Dont 5 750 € déjà attribués au titre d'aide au démarrage pour la saison 2013/2014)	24 500 €
Metz Basket Club (Dont 17 000 € déjà attribués au titre d'aide au démarrage pour la saison 2013/2014)	71 000 €
Metz Handball (Dont 110 750 € déjà attribués au titre d'aide au démarrage pour la saison 2013/2014)	443 000 €
Metz Tennis de Table (Dont 27 500 € déjà attribués au titre d'aide au démarrage pour la saison 2013/2014)	110 000 €
Metz Triathlon (Dont 7 875 € déjà attribués au titre d'aide au démarrage pour la saison 2013/2014)	31 500 €
Renaissance Sportive de Magny (Dont 10 000 € déjà attribués au titre d'aide au démarrage pour la saison 2013/2014)	40 000 €
Rugby Club de Metz (Dont 18 000 € déjà attribués au titre d'aide au démarrage pour la saison 2013/2014)	72 000 €
Société des Régates Messines (Dont 9 900 € déjà attribués au titre d'aide au démarrage pour la saison 2013/2014)	39 600 €

**Sport amateur – subvention de fonctionnement**

**Arts martiaux**

Aiki Club de Metz	1 000 €
Boxing Club de Metz	1 650 €
Boxing Club Messin	1 550 €
Budokai Metz Haku Un Kan	600 €
Karaté Club de Metz	4 400 €
Metz Judo – Jujitsu	5 000 €

Metz Lorraine Japon	620 €
Waka Matsu Dojo	420 €
<b>Badminton</b>	
Association Badminton Marly Metz	1 100 €
Metz Badminton	6 700 €
<b>Baseball</b>	
Baseball & Softball Club de Metz	1 800 €
<b>Billard</b>	
Amicale du Billard de Magny	350 €
Billard Club de Metz	750 €
<b>Clubs omnisports</b>	
Association Sportive des Cheminots de Metz	9 500 €
Association Sportive et de Loisirs de la Police	300 €
ASPTT Omnisports	60 000 €
(Participation aux frais de fonctionnement du Complexe des Hauts Peupliers dont 15 000 € déjà attribués au titre d'aide au démarrage pour la saison 2013/2014)	
ASPTT Omnisports	8 300 €
(Section Judo : 2 100 €- Section Echecs : 800 €- Section Gymnastique Volontaire : 400 € - Section Basket: 5 000 €)	
Union Sportive de l'Enseignement du Premier Degré-USEP Moselle	3 500 €
<b>Cyclisme</b>	
Cyclo Club de Metz	500 €
<b>Disciplines à destination des personnes handicapées</b>	
Handicap Evasion Lorraine	1 000 €
Handisport Metz	1 500 €
<b>Echecs</b>	
Club d'Echecs Alekhine	5 000 €
Ecole Française des Echecs de Metz	4 350 €
<b>Escrime</b>	
Société d'Escrime de Metz	10 000 €
<b>Football</b>	
Amicale du Personnel Municipal – Section Foot	9 500 €
(Dont 2 000 € déjà attribués au titre d'aide au démarrage pour la saison 2013/2014)	
Association Sportive de la Grange aux Bois	5 500 €
Club Omnisport de Bellecroix	17 000 €
(Dont 4 000 € déjà attribués au titre d'aide au démarrage pour la saison 2013/2014)	
Entente Sportive Messine	24 000 €
(Dont 4 500 € déjà attribués au titre d'aide au démarrage pour la saison 2013/2014)	

Football Club de Metz Devant les Ponts (Dont 5 050 € déjà attribués au titre d'aide au démarrage pour la saison 2013/2014)	20 000 €
Union Lorraine de Plantières (Dont 3 250 € déjà attribués au titre d'aide au démarrage pour la saison 2013/2014)	13 000 €
Jeunesse Sportive Ars Laquenexy Metz Technopole	1 500 €
<b>Football américain</b> Les Artilleurs de Metz	1 000 €
<b>Frisbee</b> Ultimetz	300 €
<b>Golf</b> Association Sportive du Gardengolf de Metz Technopôle	1 600 €
<b>Gymnastique</b> Gym Volontaire de Metz Metz Gymnastique	600 € 25 000 €
<b>Handball</b> Metz Magny Handball	2 800 €
<b>Hockey</b> Hockey Club de Metz (Dont 11 250 € déjà attribués au titre d'aide au démarrage pour la saison 2012/2014)	30 000 €
<b>Kayak</b> Kayak Club de Metz (Dont 6 300 € déjà attribués au titre d'aide au démarrage pour la saison 2013/2014)	23 000 €
<b>Natation</b> Société de Natation de Metz (Dont 4 375 € déjà attribués au titre d'aide au démarrage pour la saison 2013/2014)	22 000 €
<b>Parachutisme</b> Para-Club Sportif de Metz	400 €
<b>Patinage</b> Sport de Glace (Dont 5 000 € déjà attribués au titre d'aide au démarrage pour la saison 2013/2014)	25 240 €
<b>Pêche</b> Amicale des Pêcheurs du Sablon	1 000 €
<b>Pétanque</b> Amicale de Pétanque de Magny La Boule Messine La Ronde Pétanque Metz Pétanque Sablonnaise	440 € 7 000 € 9 200 € 2 000 €

## **Plongée**

Association Sportive des Sapeurs-Pompiers de Metz	450 €
Metz Plongée Loisirs	1 100 €
Nautilus Club de Metz	500 €
Plongée Nature VTT	300 €
Spéléo Club de Metz	400 €

## **Randonnée**

Club Touristique de Lorraine	600 €
Nancy Metz à la Marche	3 000 €

## **Tennis**

Tennis Club de Magny	1 100 €
----------------------	---------

## **Tir**

Société de Tir de Metz	2 100 €
------------------------	---------

## **Voile**

Cercle de Yachting à Voile de Moselle	5 800 €
---------------------------------------	---------

## **Financement de l'évènementiel sportif**

Association FC Metz (Second Tournoi International de Football de la Ville de Metz « Graouilly-Cup » - 17 et 18 mai 2014)	30 000 €
---	----------

Metz Tennis de Table (4 <sup>ème</sup> édition du Circuit mondial PREMIUM Juniors – 5 au 9 mars 2014 – 25 000 €) (Qualifications aux Jeux Olympiques de la Jeunesse – 3 et 4 mars 2014 – 5 000 €)	30 000 €
---	----------

Sport de Glace (Gala de Noël – 15 décembre 2013 – 1 000 €)	1 000 €
---	---------

Metz Triathlon (Bike & Run – 15 décembre 2013)	1 500 €
---	---------

Football Club de Metz Devant les Ponts (Tournoi foot en salle – 12 janvier 2014- 1 000 €)	1 000 €
--	---------

Metz Badminton (8 <sup>ème</sup> tournoi de Metz – 18 et 19 janvier 2014)	600 €
--	-------

METZ Lorraine Japon (Stage Nationale de Iaido – 8 et 9 mars 2014)	600 €
--	-------

Ecole Française d'Echecs (8 <sup>ème</sup> OPEN Rapide – 23 février 2014 : 400 €) (Tournoi de Clôture – 22 juin 2014 : 100 €) (Tournoi des Débutants – 24 novembre 2013 : 100 €)	600 €
Association Sportive Pouilly-Metz Volley-ball (Tournoi Vert Metz Moselle - 08 juin 2014 – 1 500 €) (Tournoi de Rentrée N2 - 14 septembre 2014- 1 200 €) (Action « Sport et Développement Durable » -12 et 13 avril 2014 – 1 000 €)	3 700 €

Aventure Mont Saint Quentin (25 <sup>ème</sup> édition du trophée des Crapauds - les 7 et 8 mai 2014)	1 500 €
Association Sportive du Gardengolf de Metz Technopôle (Coupe de la Ville de Metz – 31 août 2014 – 800 €) (Coupe Handigolf JOELETTE - 13 avril 2014- 1 000 €) (Tournoi Double Dames – 9 septembre 2014 - 300 €)	2 100 €
Club d'Echecs Metz Alékhine (32 <sup>ème</sup> Tournoi International d'échecs de la Ville de Metz – 3 au 10 mai 2014)	12 000 €
Association Sportive de la Grange aux Bois (3 <sup>ème</sup> édition du Tournoi Futsal de la Toussaint – 1 <sup>er</sup> et 2 novembre 2013)	500 €

### **Subventions d'équipement sportif**

Boxing Club de Metz (Participation à l'acquisition d'un ring mobile et à du mobilier de rangement spécifique à la boxe)	4 900 €
Metz Basket Club (Participation à l'acquisition d'un véhicule 9 places pour assurer les déplacements des jeunes du club)	7 165 €
Société des Régates Messines (Participation à l'acquisition de 2 skiffs de compétition)	5 384 €
Cercle de Yachting à Voile de Moselle (Participation au remplacement de 4 dériveurs)	6 753 €
Kayak Club de Metz (Participation à l'achat de bateaux d'initiation)	4 607 €

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions d'objectifs et de moyens correspondantes ainsi que tous documents, pièces connexes à cette affaire et notamment les lettres de notification portant rappel de l'objet de la subvention, de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation ou de cessation en cours d'exercice des actions subventionnées.

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice 2014.

**Interventions de : Mme Anne STEMART, M. Belkhir BELHADDAD.**

**Explications de vote demandée par : Mme Anne STEMART, M. le Maire.**

**Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité.**

**Voix pour : 45 : M. Dominique GROS, M. René DARBOIS, Mme Isabelle KAUCIC, M. Thierry JEAN, M. Antoine FONTE, Mme Danielle BORI, M. Jacques TRON, Mme Patricia SALLUSTI, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Marielle OLESINSKI, Mme Danielle HEBER-SUFFRIN, M. Thomas SCUDERI, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Selima SAADI, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, Mme Huguette KNECHT, Mme Marie RIBLET, M. Jean-Louis LECOCQ, M. Bernard HEULLUY, Mme Michèle MEDOC, M. William SCHUMAN,**

Mme Martine CARRE-VERDIER, Mme Brigitte LEBLAN, Mme Claire MERTZ, M. Jean-Michel TOULOUZE, Mme Catherine OASI-SCHAEFER, Mme Maryse BRESSON, M. Stéphane MARTALIE, Mme Laure DUPONT, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, M. Hacène LEKADIR, Mme Michèle LETY, M. Patrick THIL, M. Khalifé KHALIFE, Mme Anne STEMART, M. Jérémy ALDRIN, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Christian ANTOINE, Mme Anne-Noëlle QUILLOT, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Martine NICOLAS, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Alain HETHENER.

**Voix contre : 0 :**

**Abstention : 0 :**

**Ne prennent pas part au vote : 0 :**

**Procuration :** Mme Danielle BORI a donné pouvoir à M. Gilbert KRAUSENER, Mme Marielle OLESINSKI a donné pouvoir à Mme Isabelle KAUCIC, Mme Brigitte LEBLAN a donné pouvoir à M. René DARBOIS, Mme Catherine OASI-SCHAEFER a donné pouvoir à Mme Claire MERTZ.

**Absents au moment du vote : 10 :** M. Richard LIOGER, Mme Christiane PALLEZ, M. Sébastien KOENIG, Mme Anne FRITSCH-RENARD, M. Olivier PAYRAUDEAU, M. Pierre GANDAR, M. Jacques MARECHAL, Mme Catherine GANGLOFF, Mme Dominique BOH-PETIT, M. Emmanuel LEBEAU.

---

**DCM N° 13-12-19-16 : Acomptes sur les subventions de fonctionnement 2014 pour les associations socioéducatives et étudiantes conventionnées :**

M. SCUDERI, Rapporteur, expose :

Afin de permettre aux 32 associations socioéducatives et 3 associations étudiantes conventionnées de démarrer l'année 2014 dans les meilleures conditions, il est proposé de statuer sur une participation au financement des dépenses liées au démarrage des projets, sous la forme d'un acompte à valoir sur la subvention qui sera attribuée à l'association pour l'exercice 2014 (acompte équivalent à 50 % de la subvention attribuée en 2013). Le montant définitif de la participation municipale au titre du conventionnement pour l'année 2014 sera évalué après réception des bilans de l'exercice 2013 incluant les justificatifs des frais d'exploitation des bâtiments municipaux et étude des projets 2014, puis examiné lors d'un prochain Conseil Municipal.

Le montant des acomptes proposés pour les 35 associations socioéducatives et étudiantes conventionnées s'élève à **1 081 160 €**

**En conséquence, le Conseil Municipal :**

**DECIDE :**

- **D'ACCORDER** les subventions suivantes aux associations ci-dessous mentionnées, pour un montant total de **1 081 160 €** représentant un acompte sur les subventions 2014 :

<b><u>Pour les associations socioéducatives</u></b>	<b>1 063 330 €</b>
Association Messine Interfédérale et Solidaire Patrotte	81 900 €
Maison des Jeunes et de la Culture de Metz Quatre-Bornes	71 435 €

Maison de la Culture et des Loisirs de Metz	79 100 €
M.J.C. Borny	66 125 €
Maison des Associations du Sablon – Centre Social	54 705 €
Centre Pioche	46 050 €
Association pour le Développement des Actions Culturelles et Sociales de Bellecroix (A.D.A.C.S.)	50 660 €
MJC Centre Social Boileau Prégénie	16 105 €
Maison des Jeunes et de la Culture de Metz Sud	59 000 €
Centre d'Animation Culturelle et Sociale Georges Lacour	46 325 €
Comité de Gestion des Centres Sociaux de Metz Borny	99 350 €
Espace La Grange	46 500 €
Comité de Gestion du Centre Socioculturel de Metz Centre	39 030 €
Centre Culturel de Metz Queuleu	27 500 €
Centre d'Activités et de Loisirs de Plantières	31 320 €
Centre de Renseignement et d'Information - Bureau Information Jeunesse	21 240 €
Eclaireuses et Eclaireurs de France	16 120 €
Famille Lorraine de Metz Devant-les-Ponts	15 860 €
Familles de France – Fédération de Moselle	8 950 €
Association Nan Bara	5 050 €
Association Pas Assez	6 000 €
Association Together	2 000 €
Association Pushing	8 500 €
Association de Gestion et de Développement de l'Auberge de Jeunesse	22 000 €
Interassociation de Gestion du Centre Familial, Social et Culturel de Metz Magny	31 500 €
Association de Gestion du Centre Saint-Denis de la Réunion	19 000 €
Association de Gestion du Centre Socioculturel de Metz Vallières	20 280 €
Association de Gestion du Centre Socioculturel de la Corchade	23 835 €
Association de Gestion du Centre Socioculturel et Sportif de Sainte-Barbe Fort-Moselle	10 890 €
COJFA	9 000 €
CPN Les Coquelicots	23 000 €

Carrefour des Organisations de Jeunesse et d'Education Populaire - DLA 5 000 €

**Pour les associations étudiantes** 17 830 €

Association de la Fondation Etudiante pour la Ville 14 830 €

Association Diffu'Son 1 500 €

Association Inter Culture Promotion (AICP) 1 500 €

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et pièces connexes à ces affaires et notamment les conventions ou avenants à intervenir avec les associations susvisées ou les lettres de notification portant rappel de l'objet de la subvention et de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation ou de cessation en cours d'exercice des actions subventionnées.

La dépense totale s'élève à **1 081 160 €** Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice 2014.

**Interventions de : M. Hacène LEKADIR, M. Thomas SCUDERI.**

**Explication de vote demandée par : /**

**Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité.**

**Voix pour : 45 :** M. Dominique GROS, M. René DARBOIS, Mme Isabelle KAUCIC, M. Thierry JEAN, M. Antoine FONTE, Mme Danielle BORI, M. Jacques TRON, Mme Patricia SALLUSTI, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Marielle OLESINSKI, Mme Danielle HEBER-SUFFRIN, M. Thomas SCUDERI, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Selima SAADI, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, Mme Huguette KNECHT, Mme Marie RIBLET, M. Jean-Louis LECOCQ, M. Bernard HEULLUY, Mme Michèle MEDOC, M. William SCHUMAN, Mme Martine CARRE-VERDIER, Mme Brigitte LEBLAN, Mme Claire MERTZ, M. Jean-Michel TOULOUZE, Mme Catherine OASI-SCHAEFER, Mme Maryse BRESSON, M. Stéphane MARTALIE, Mme Laure DUPONT, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, M. Hacène LEKADIR, Mme Michèle LETY, M. Patrick THIL, M. Khalifé KHALIFE, Mme Anne STEMART, M. Jérémy ALDRIN, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Christian ANTOINE, Mme Anne-Noëlle QUILLOT, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Martine NICOLAS, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Alain HETHENER.

**Voix contre : 0 :**

**Abstention : 0 :**

**Ne prennent pas part au vote : 0 :**

**Procuration :** Mme Danielle BORI a donné pouvoir à M. Gilbert KRAUSENER, Mme Marielle OLESINSKI a donné pouvoir à Mme Isabelle KAUCIC, Mme Brigitte LEBLAN a donné pouvoir à M. René DARBOIS, Mme Catherine OASI-SCHAEFER a donné pouvoir à Mme Claire MERTZ.

**Absents au moment du vote : 10 :** M. Richard LIOGER, Mme Christiane PALLEZ, M. Sébastien KOENIG, Mme Anne FRITSCH- RENARD, M. Olivier PAYRAUDEAU, M. Pierre GANDAR, M. Jacques MARECHAL, Mme Catherine GANGLOFF, Mme Dominique BOH-PETIT, M. Emmanuel LEBEAU.

## **DCM N° 13-12-19-17 : Financement de projets étudiants :**

M. LEKADIR, Rapporteur, expose :

Dans le cadre de la politique municipale de développement de la vie étudiante et de son ouverture sur la ville, favorisant l'implication des étudiants dans l'animation de la cité, ainsi que la coordination et l'impulsion de projets étudiants, il est proposé au Conseil Municipal de soutenir les manifestations suivantes :

### **1. Subvention pour le TIFOSS : Tournoi Inter-école de Football en Salle de Supélec**

L'association sportive de l'Ecole Supélec-Metz (ASSM) organise comme chaque année depuis 28 ans le TIFOSS, Tournoi Inter-Ecole de Football en Salle, regroupant pas moins de 600 étudiants, 5 nationalités et des sponsors de nombreux horizons.

Depuis 2012, une toute nouvelle dimension a été ajoutée à cet évènement, avec le soutien de la Ville de Metz. En effet, afin de pouvoir inscrire un plus grand nombre d'équipes et faire du TIFOSS le grand évènement sportif étudiant de Lorraine, le tournoi se déroule désormais sur 2 jours, les 14 et 15 décembre, au lieu d'une seule journée, dans le gymnase de l'école.

Plus de 600 étudiants du Grand Est, d'Allemagne, de Belgique, du Luxembourg et de Suisse sont attendus cette année.

Il est proposé d'accorder une subvention de **500 €** sur un budget prévisionnel global de 4 500 €

### **2. Subvention pour les Journées Franco-Allemandes**

Les étudiants du Master en Relations Internationales et Management Franco-Allemand de l'Université de Lorraine organisent, avec le soutien de la Ville de Metz depuis 2010, la 4ème édition des Journées Franco-Allemandes : évènements culturels et festifs symbolisant l'amitié existant entre les deux pays, et ce particulièrement dans la Grande Région.

Ce programme de festivités culturelles et gastronomiques, se déroulera lors de différents week-ends de janvier à février 2014 et s'articulera notamment autour d'une soirée concert aux Trinitaires le 17 janvier, d'un Forum des Artistes Amateurs de la Région (FAAR) les 1 et 2 février au salon d'honneur de la gare SNCF de Metz et du Festival de courts-métrages « les Petits Claps » le 8 février à l'espace Bernard-Marie Koltès de Metz.

Il est proposé d'accorder une subvention de **1 500 €** sur un budget global de 11 815 € financé également par le Conseil Général (500 €), Metz Métropole (700 €), l'Université Franco-Allemande (2 000 €), la Maison de l'Etudiant (500 €).

Sont également sollicités l'UFR d'ESM (Etudes Supérieures de Management) et d'autres partenaires privés à hauteur de 800 € le reste des dépenses étant couvert par les ventes.

### **En conséquence, le Conseil Municipal :**

**DECIDE :**

- **D'ATTRIBUER** aux associations ci-dessous, et au bénéfice des projets correspondants, les subventions suivantes pour un montant total de **2 000 €**:
  - Association Sportive de Supélec Metz (ASSM) **500 €**
  - Association Management Franco-Allemand (AMFA) **1 500 €**
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et pièces connexes à cette affaire et notamment les lettres de notification portant rappel

de l'objet de la subvention, de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation ou de non réalisation du projet.

**Intervention de : /**

**Explication de vote demandée par : /**

**Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité.**

**Voix pour : 43 :** M. Dominique GROS, M. René DARBOIS, Mme Isabelle KAUCIC, Mme Danielle BORI, M. Jacques TRON, Mme Patricia SALLUSTI, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Marielle OLESINSKI, Mme Danielle HEBER-SUFFRIN, M. Thomas SCUDERI, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Selima SAADI, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, Mme Huguette KNECHT, Mme Marie RIBLET, M. Jean-Louis LECOCQ, M. Bernard HEULLUY, Mme Michèle MEDOC, M. William SCHUMAN, Mme Martine CARRE-VERDIER, Mme Brigitte LEBLAN, Mme Claire MERTZ, M. Jean-Michel TOULOUZE, Mme Catherine OASI-SCHAEFER, Mme Maryse BRESSON, M. Stéphane MARTALIE, Mme Laure DUPONT, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, M. Hacène LEKADIR, Mme Michèle LETY, M. Patrick THIL, M. Khalifé KHALIFE, Mme Anne STEMART, M. Jérémy ALDRIN, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Christian ANTOINE, Mme Anne-Noëlle QUILLOT, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Martine NICOLAS, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Alain HETHENER.

**Voix contre : 0 :**

**Abstention : 0 :**

**Ne prennent pas part au vote : 0 :**

**Procuration :** Mme Danielle BORI a donné pouvoir à M. Gilbert KRAUSENER, Mme Marielle OLESINSKI a donné pouvoir à Mme Isabelle KAUCIC, Mme Brigitte LEBLAN a donné pouvoir à M. René DARBOIS, Mme Catherine OASI-SCHAEFER a donné pouvoir à Mme Claire MERTZ.

**Absents au moment du vote : 12 :** M. Richard LIOGER, Mme Christiane PALLEZ, M. Thierry JEAN, M. Antoine FONTE, M. Sébastien KOENIG, Mme Anne FRITSCH-RENARD, M. Olivier PAYRAUDEAU, M. Pierre GANDAR, M. Jacques MARECHAL, Mme Catherine GANGLOFF, Mme Dominique BOH-PETIT, M. Emmanuel LEBEAU.

---

**DCM N° 13-12-19-18 : Charte pour l'Accompagnement des Initiatives et de l'Engagement des Jeunes en Moselle :**

M. SCUDERI, Rapporteur, expose :

La Ville de Metz s'est engagée depuis 2008 dans une politique de soutien, d'accompagnement et de valorisation des initiatives, de l'engagement et de la prise d'autonomie des jeunes.

Ainsi est-elle membre du Club des Partenaires pour l'initiative et l'engagement des jeunes après en avoir signé la Charte le 22 novembre 2008.

Depuis, la Ville de Metz a soutenu, accompagné et valorisé 112 projets portés par des jeunes de 11 à 30 ans au titre du programme Envie d'Agir, inscrits dans des champs aussi riches que variés tels que la culture, l'animation locale, le sport, la solidarité internationale ou encore le développement économique et social. Au total, 119 944 € ont directement profité à 357 jeunes messins à l'origine de ces initiatives. 43 associations ont vu le jour sous l'égide du dispositif, et le soutien de la Ville de Metz et ses partenaires a permis le développement de 57 emplois portés par la création de 40 activités économiques.

A compter de 2014, le dispositif Envie d'Agir n'existera plus sous sa forme actuelle puisque l'Etat n'en sera plus porteur. Il reviendra dès lors aux acteurs locaux de défendre les politiques publiques en la matière. Forts du Club des Partenaires inédit à l'échelle nationale, les acteurs mosellans ont alors décidé de poursuivre leur action dans ce domaine et de formaliser leurs interventions respectives à travers une version renouvelée de la Charte.

Soucieuse de maintenir, voire développer une synergie autour de cette thématique, la Ville de Metz souhaite prolonger son action en signant la nouvelle Charte sur l'Accompagnement des Initiatives et de l'Engagement des Jeunes en Moselle aux côtés des partenaires inscrits dans une logique commune : la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, la Région Lorraine, la Ville de Thionville, la Caisse d'Allocation Familiale de Moselle, la Fondation Batigère, la Fédération Départementale des Centres Sociaux, la Fédération Départementale des Maisons de la Jeunesse et de la Culture, la Ligue de l'Enseignement et le Comité Départemental Olympique et Sportif.

Ce réseau de compétences et de moyens réaffirme à travers la Charte sa volonté de poursuivre les objectifs suivants :

- Développer l'autonomie, le sens des responsabilités individuelles et collectives et l'implication des jeunes dans la vie sociale,
- Encourager l'expression de leurs talents, de leur capacité d'action et de création, contribuer à leur insertion sociale et professionnelle par la voie originale de l'expérience,
- Promouvoir une image positive des jeunes dans la société, acteurs à part entière de son développement social, culturel et économique.

Aussi, la Ville de Metz s'engage, par la signature de la Charte, à valoriser financièrement les projets portés par des jeunes messins de 11 à 30 ans ainsi que les projets portés par des jeunes non messins mais qui ont un impact sur le territoire communal, à porter conseil en matière de gestion de projet, à promouvoir les projets et leurs porteurs en mobilisant certains moyens de communication, et à apporter une aide technique et pédagogique à la conception, au montage et à la mise en œuvre des projets. Une enveloppe de 30 000 € sera réservée à cet effet en 2014.

La Ville de Metz, en renforçant son engagement au profit des initiatives des jeunes messins, entend leur donner toute leur place dans la vie de la cité en promouvant leur créativité, leur audace et leurs talents dans tous les domaines.

### **En conséquence, le Conseil Municipal :**

#### **DECIDE :**

- **DE POURSUIVRE** son action au sein du Club des partenaires pour l'Initiative et l'engagement des jeunes en Moselle, coordonné par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la Charte pour l'Initiative et l'engagement des Jeunes en Moselle précisant les modalités d'intervention de la Ville de Metz.

#### **Intervention de : /**

#### **Explication de vote demandée par : /**

**Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité.**

**Voix pour : 45 :** M. Dominique GROS, Mme Christiane PALLEZ, M. René DARBOIS, Mme Isabelle KAUCIC, Mme Danielle BORI, M. Jacques TRON, Mme Patricia SALLUSTI, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Marielle OLESINSKI, Mme Danielle HEBER-SUFFRIN, M. Thomas SCUDERI, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Selima SAADI, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, Mme Huguette KNECHT, Mme Marie RIBLET, M. Jean-Louis LECOCQ, M. Bernard HEULLUY, Mme Michèle MEDOC, M. William SCHUMAN, Mme Martine CARRE-VERDIER, M. Jacques MARECHAL, Mme Brigitte LEBLAN, Mme Claire MERTZ, M. Jean-Michel TOULOUZE, Mme Catherine OASI-SCHAEFER, Mme Maryse BRESSON, M. Stéphane MARTALIE, Mme Laure DUPONT, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, M. Hacène LEKADIR, Mme Michèle LETY, M. Patrick THIL, M. Khalifé KHALIFE, Mme Anne STEMART, M. Jérémy ALDRIN, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Christian ANTOINE, Mme Anne-Noëlle QUILLOT, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Martine NICOLAS, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Alain HETHENER.

**Voix contre : 0 :**

**Abstention : 0 :**

**Ne prennent pas part au vote : 0 :**

**Procuration :** Mme Danielle BORI a donné pouvoir à M. Gilbert KRAUSENER, Mme Marielle OLESINSKI a donné pouvoir à Mme Isabelle KAUCIC, Mme Brigitte LEBLAN a donné pouvoir à M. René DARBOIS, Mme Catherine OASI-SCHAEFER a donné pouvoir à Mme Claire MERTZ.

**Absents au moment du vote : 10 :** M. Richard LIOGER, M. Thierry JEAN, M. Antoine FONTE, M. Sébastien KOENIG, Mme Anne FRITSCH-RENARD, M. Olivier PAYRAUDEAU, M. Pierre GANDAR, Mme Catherine GANGLOFF, Mme Dominique BOH-PETIT, M. Emmanuel LEBEAU.

---

**DCM N° 13-12-19-19 : Zone d'Aménagement Concerté GPV de Metz Borny : Avenants aux conventions financières relatives aux réseaux d'assainissement avec Metz Métropole (eaux pluviales) et Haganis (eaux usées) :**

Mme KAUCIC, Rapporteur, expose :

La réalisation et le financement des réseaux d'assainissement de la ZAC Grand-Projet de Ville (GPV) de Metz-Borny a fait l'objet d'un cofinancement entre, d'une part, la Ville de Metz et Metz Métropole pour le réseau d'eaux pluviales, formalisé par une convention financière en date du 23 août 2006, et d'autre part entre la Ville de Metz et Haganis pour le réseau d'eaux usées, formalisé par une convention financière en date du 4 juillet 2006.

**Les Eaux Pluviales**

Cette convention précise, notamment, les montants prévisionnels et modalités de financement des différentes tranches de travaux.

Un premier avenant, en date du 11 février 2008, a déterminé le montant de la participation financière relative à la 2<sup>ème</sup> tranche de travaux d'assainissement des eaux pluviales à hauteur de 241 588 € ainsi que les modalités de versement de cette participation.

Un second avenant, en date du 14 avril 2010, a déterminé le montant de la participation financière relative à la 3<sup>ème</sup> tranche de travaux d'assainissement des eaux pluviales à hauteur de 108 641,64 € ainsi que les modalités de versement de cette participation.

Il est aujourd'hui proposé d'approuver le projet d'avenant n°3 joint en annexe :

- qui acte le rattrapage du différentiel relatif à la TVA non versée par Metz Métropole pour la 1<sup>ère</sup> tranche de travaux à hauteur de 37 866 €;
- qui détermine le montant de la participation financière de Metz Métropole à la 3<sup>ème</sup> tranche de travaux d'assainissement eaux pluviales à hauteur de 152 912,16 € ainsi que les modalités de versement de cette participation à la Ville.

#### Les Eaux Usées

Cette convention précise, notamment, les montants prévisionnels et modalités de financement des différentes tranches de travaux.

Un premier avenant en date du 9 mai 2011 a déterminé le montant de la participation financière relative à la 2<sup>ème</sup> tranche de travaux d'assainissement des eaux usées à hauteur de 18 234,80 €HT, ainsi que les modalités de versement de cette participation.

Il est aujourd'hui proposé d'approuver le projet d'avenant n°2 joint en annexe :

- qui acte l'augmentation du coût de la tranche 1 des travaux d'assainissement eaux usées à hauteur de 36 472,74 €;
- qui détermine le montant de la participation financière d'Haganis à la 2<sup>ème</sup> tranche de travaux d'assainissement eaux usées à hauteur de 28 356,92 € ainsi que les modalités de versement de cette participation à la Ville.

Ces deux projets d'avenants ont pour vocation de solder la convention financière liant Metz Métropole et la Ville de Metz d'une part, et la convention financière liant Haganis et la Ville de Metz d'autre part, les travaux d'assainissement en eaux pluviales et eaux usées étant terminés.

#### **En conséquence, le Conseil Municipal :**

##### **DECIDE :**

- **D'APPROUVER** le projet d'avenant n°3 à la convention financière en date 23 août 2006 relative à la mise en œuvre du réseau d'assainissement des eaux pluviales de la ZAC GPV de Metz-Borny entre la Ville de Metz et Metz Métropole ;
- **D'APPROUVER** le projet d'avenant n°2 à la convention financière en date du 4 juillet 2006, relative à la mise en œuvre du réseau d'assainissement des eaux usées de la ZAC GPV de Metz-Borny entre la Ville de Metz et Haganis ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à régler les détails de l'opération et à signer lesdits avenants ainsi que tous les documents y afférents ;
- **D'ORDONNER** les inscriptions budgétaires correspondantes.

**Interventions de : M. Alain HETHENER, M. Patrice NZIHOU, M. le Maire.**

**Explication de vote demandée par : /**

**Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité.**

**Voix pour : 46 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Christiane PALLEZ, M. René DARBOIS, Mme Isabelle KAUCIC, M. Antoine FONTE, Mme Danielle BORI, M. Jacques TRON, Mme Patricia SALLUSTI, Mme Marielle OLESINSKI, Mme Danielle HEBER-SUFFRIN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Selima SAADI, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, Mme Huguette KNECHT, Mme Marie RIBLET, M. Jean-Louis LECOCQ, M. Pierre GANDAR, M.**

**Bernard HEULLUY, Mme Michèle MEDOC, M. William SCHUMAN, Mme Martine CARRE-VERDIER, M. Jacques MARECHAL, Mme Brigitte LEBLAN, Mme Claire MERTZ, M. Jean-Michel TOULOUZE, Mme Catherine OASI-SCHAEFER, Mme Maryse BRESSON, M. Stéphane MARTALIE, Mme Laure DUPONT, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, M. Hacène LEKADIR, Mme Michèle LETY, M. Patrick THIL, M. Khalifé KHALIFE, Mme Anne STEMART, M. Jérémy ALDRIN, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Christian ANTOINE, Mme Anne-Noëlle QUILLOT, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Martine NICOLAS, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Alain HETHENER.**

**Voix contre : 0 :**

**Abstention : 0 :**

**Ne prennent pas part au vote : 0 :**

**Procuration : Mme Danielle BORI a donné pouvoir à M. Gilbert KRAUSENER, Mme Marielle OLESINSKI a donné pouvoir à Mme Isabelle KAUCIC, M. Pierre GANDAR a donné pouvoir à M. Richard LIOGER, Mme Brigitte LEBLAN a donné pouvoir à M. René DARBOIS, Mme Catherine OASI-SCHAEFER a donné pouvoir à Mme Claire MERTZ.**

**Absents au moment du vote : 9 : M. Thierry JEAN, Mme Anne FRITSCH-RENARD, M. Belkhir BELHADDAD, M. Sébastien KOENIG, M. Thomas SCUDERI, M. Olivier PAYRAUDEAU, Mme Catherine GANGLOFF, Mme Dominique BOH-PETIT, M. Emmanuel LEBEAU.**

---

**DCM N° 13-12-19-20 : Acquisition d'une emprise en vue du déplacement d'un poste de transformation - ZAC GPV :**

Mme KAUCIC, Rapporteur, expose :

Un poste de transformation URM se trouve au sein d'une propriété privée appartenant à CMCIC LEASE et située entre la rue de Champagne et la rue de Sarre. Dans le cadre du GPV et afin de permettre à ladite société de clôturer son terrain, il est envisagé de déplacer cet équipement public sur cette même parcelle en limite du domaine public communal rue de Champagne.

Dans cette optique, il est proposé d'acquérir une emprise d'environ 29 m<sup>2</sup> que la société précitée est disposée à céder à la Ville de Metz à l'euro symbolique.

**En conséquence, le Conseil Municipal :**

**DECIDE :**

- **D'ACQUERIR** de la société CMCIC LEASE – 105, rue du Faubourg Madeleine – 45 920 Orléans une emprise d'environ 29 m<sup>2</sup> à distraire de la parcelle cadastrée sous :  
**Ban de BORNAY :**  
Section BN – n° 384– 886 m<sup>2</sup>
- **DE REALISER** cette acquisition moyennant le prix symbolique d'un euro, à financer au moyen des crédits inscrits au budget de l'exercice concerné ;
- **DE PRENDRE** à la charge de la Ville de Metz les frais d'acte, droits et honoraires de notaire ainsi que les frais d'arpentage ;
- **DE REQUERIR** l'exonération des droits de timbre et d'enregistrement conformément à l'article 1042 du Code Général des Impôts ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à régler les détails de l'opération et à signer tous documents y afférents.

**Intervention de : /**

**Explication de vote demandée par : /**

**Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité.**

**Voix pour : 46 :** M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Christiane PALLEZ, M. René DARBOIS, Mme Isabelle KAUCIC, M. Antoine FONTE, Mme Danielle BORI, M. Jacques TRON, Mme Patricia SALLUSTI, Mme Marielle OLESINSKI, Mme Danielle HEBER-SUFFRIN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Selima SAADI, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, Mme Huguette KNECHT, Mme Marie RIBLET, M. Jean-Louis LECOCQ, M. Pierre GANDAR, M. Bernard HEULLUY, Mme Michèle MEDOC, M. William SCHUMAN, Mme Martine CARRE-VERDIER, M. Jacques MARECHAL, Mme Brigitte LEBLAN, Mme Claire MERTZ, M. Jean-Michel TOULOUZE, Mme Catherine OASI-SCHAEFER, Mme Maryse BRESSON, M. Stéphane MARTALIE, Mme Laure DUPONT, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, M. Hacène LEKADIR, Mme Michèle LETY, M. Patrick THIL, M. Khalifé KHALIFE, Mme Anne STEMART, M. Jérémy ALDRIN, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Christian ANTOINE, Mme Anne-Noëlle QUILLOT, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Martine NICOLAS, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Alain HETHENER.

**Voix contre : 0 :**

**Abstention : 0 :**

**Ne prennent pas part au vote : 0 :**

**Procuration :** Mme Danielle BORI a donné pouvoir à M. Gilbert KRAUSENER, Mme Marielle OLESINSKI a donné pouvoir à Mme Isabelle KAUCIC, M. Pierre GANDAR a donné pouvoir à M. Richard LIOGER, Mme Brigitte LEBLAN a donné pouvoir à M. René DARBOIS, Mme Catherine OASI-SCHAEFER a donné pouvoir à Mme Claire MERTZ.

**Absents au moment du vote : 9 :** M. Thierry JEAN, Mme Anne FRITSCH-RENARD, M. Belkhir BELHADDAD, M. Sébastien KOENIG, M. Thomas SCUDERI, M. Olivier PAYRAUDEAU, Mme Catherine GANGLOFF, Mme Dominique BOH-PETIT, M. Emmanuel LEBEAU.

---

**DCM N° 13-12-19-21 : Ouverture de l'enquête publique préalable à l'intégration d'office dans le domaine public communal des parties de voies privées ouvertes à la circulation publique rues Dalès et Mouzin :**

Mme FERRARO, Rapporteur, expose :

Certaines emprises foncières des rues Dalès et Pierre Mouzin appartiennent encore à plusieurs propriétaires riverains alors qu'elles sont incorporées de fait dans le domaine public communal. De plus, la Ville de Metz est copropriétaire d'une part importante de ces voies et assure déjà l'entretien des revêtements.

Ces rues privées ouvertes à la circulation publique sont mal équipées et dégradées, elles nécessitent des aménagements de voirie et d'éclairage public ainsi que des travaux électriques et d'assainissement.

Par délibérations du Conseil Municipal des 17 décembre 2009 et 30 septembre 2010, la Ville a décidé d'acquérir les emprises foncières nécessaires au réaménagement de ces voies.

Une emprise représentant 563 m<sup>2</sup> a pu être acquise à l'amiable sur la base de l'euro symbolique. Mais certains propriétaires ou copropriétaires s'opposent à la régularisation d'une superficie d'environ 1 870 m<sup>2</sup>.

Devant l'impossibilité de régler la totalité de ce dossier d'intégration à l'amiable, il est proposé, conformément aux dispositions de l'article L 318 du Code de l'Urbanisme, de recourir à la procédure du classement d'office et sans indemnité dans le domaine public communal des voies ou parties de voies privées ouvertes à la circulation publique, rues Dalès et Pierre Mouzin.

### **En conséquence, le Conseil Municipal :**

#### **DECIDE :**

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à procéder à l'ouverture d'une enquête publique préalable au classement d'office et sans indemnité dans le domaine public communal des voies ou parties de voies privées ouvertes à la circulation publique, rues Dalès et Pierre Mouzin à Metz Devant-Les-Ponts, à l'exclusion des espaces verts et des accès à ceux-ci ;
- **D'ANNULER** les délibérations du Conseil Municipal des 17 décembre 2009 point 22 et 30 septembre 2010 point 11 en ce qu'elles concernent l'acquisition à l'amiable à l'euro symbolique :
  - des droits représentant 4/64 ème des parcelles section EZ n° 33 de 4 a 91 ca et section EZ n° 57 de 12 a 17 ca, ces droits appartenant à Mr et Mme Jacques et Françoise LINDEN ;
  - des droits représentant 2/64 ème de la parcelle section EZ – n° 33 et 3/96 ème de la parcelle section EZ n° 57, ces droits appartenant aux conjoints Florence MARTIN-NOWICKI et Geoffrey et Axel NOWICKI ;
  - des droits représentant 12/64 ème de la parcelle section EZ n° 33 et 24/96 ème de la parcelle section EZ n° 57, ces droits appartenant à la SCI MB IMMOBILIER représentée par Mr Mokrane BOUKEDIM ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à régler les détails de l'opération et à signer tous les documents y afférents.

#### **Intervention de : /**

#### **Explication de vote demandée par : /**

#### **Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité.**

**Voix pour : 45 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Christiane PALLEZ, M. René DARBOIS, Mme Isabelle KAUCIC, M. Antoine FONTE, Mme Danielle BORI, M. Jacques TRON, Mme Patricia SALLUSTI, Mme Marielle OLESINSKI, Mme Danielle HEBER-SUFFRIN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, Mme Huguette KNECHT, Mme Marie RIBLET, M. Jean-Louis LECOCQ, M. Pierre GANDAR, M. Bernard HEULLUY, Mme Michèle MEDOC, M. William SCHUMAN, Mme Martine CARRE-VERDIER, M. Jacques MARECHAL, Mme Brigitte LEBLAN, Mme Claire MERTZ, M. Jean-Michel TOULOUZE, Mme Catherine OASI-SCHAEFER, Mme Maryse BRESSON, M. Stéphane MARTALIE, Mme Laure DUPONT, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, M. Hacène LEKADIR, Mme Michèle LETY, M. Patrick THIL, M. Khalifé KHALIFE, Mme Anne STEMART, M. Jérémy ALDRIN, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Christian ANTOINE, Mme Anne-Noëlle QUILLOT, Mme Marie-Jo**

**ZIMMERMANN, Mme Martine NICOLAS, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Alain HETHENER.**

**Voix contre : 0 :**

**Abstention : 0 :**

**Ne prennent pas part au vote : 0 :**

**Procuration : Mme Danielle BORI a donné pouvoir à M. Gilbert KRAUSENER, Mme Marielle OLESINSKI a donné pouvoir à Mme Isabelle KAUCIC, M. Pierre GANDAR a donné pouvoir à M. Richard LIOGER, Mme Brigitte LEBLAN a donné pouvoir à M. René DARBOIS, Mme Catherine OASI-SCHAEFER a donné pouvoir à Mme Claire MERTZ.**

**Absents au moment du vote : 10 : M. Thierry JEAN, Mme Anne FRITSCH-RENARD, M. Belkhir BELHADDAD, M. Sébastien KOENIG, M. Thomas SCUDERI, Mme Selima SAADI, M. Olivier PAYRAUDEAU, Mme Catherine GANGLOFF, Mme Dominique BOH-PETIT, M. Emmanuel LEBEAU.**

---

**DCM N° 13-12-19-22 : Garantie d'emprunt accordée à la SAHLM LOGIEST - Réaménagement d'emprunts :**

M. TOULOUZE, Rapporteur, expose :

Par plusieurs délibérations prises entre 1986 et 1999, le Conseil Municipal a décidé d'accorder la garantie de la Ville de METZ pour 20 emprunts dont détail en pièce jointe, contractés par la SAHLM LOGIEST auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

La SAHLM LOGIEST a sollicité de la Caisse des Dépôts et Consignations, qui a accepté, le réaménagement selon de nouvelles caractéristiques financières des prêts référencés en annexe à la présente délibération, initialement garantis par la Ville de METZ.

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale des prêts réaménagés référencés dans le tableau annexé jusqu'au complet remboursement de ceux-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

En conséquence, au cas où la SAHLM LOGIEST, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas de toutes sommes devenues exigibles (en principal, majoré des intérêts, intérêts compensateurs ou différés, y compris toutes commissions, pénalités ou indemnités pouvant être dues notamment en cas de remboursement anticipé) ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus au titre des prêts réaménagés, la Ville de METZ s'engage à en effectuer le paiement en ses lieu et place, sur simple notification de la Caisse des Dépôts et Consignations adressée par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

La Ville de METZ est appelée à délibérer en vue d'adapter la garantie initialement accordée pour le remboursement desdits prêts.

**En conséquence, le Conseil Municipal :**

**DECIDE :**

- **DE REITERER** sa garantie pour le remboursement des prêts réaménagés référencés en annexe, contractés par la SAHLM LOGIEST auprès de la Caisse des Dépôts et

Consignations, selon les nouvelles conditions, à hauteur de la quotité indiquée dans le tableau pour chacun des prêts, jusqu'à complet remboursement des sommes dues,

- **DE MAINTENIR** son engagement de libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de ce prêt, pendant toute la durée des prêts réaménagés,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à intervenir à chacun des avenants de réaménagement qui seront passés entre la Caisse des Dépôts et Consignations et la SAHLM LOGIEST, en application de la présente délibération.

**Intervention de :** /

**Explication de vote demandée par :** /

**Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité.**

**Voix pour : 45 :** M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Christiane PALLEZ, M. René DARBOIS, Mme Isabelle KAUCIC, M. Antoine FONTE, Mme Danielle BORI, M. Jacques TRON, Mme Patricia SALLUSTI, Mme Marielle OLESINSKI, Mme Danielle HEBER-SUFFRIN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, Mme Huguette KNECHT, Mme Marie RIBLET, M. Jean-Louis LECOCQ, M. Pierre GANDAR, M. Bernard HEULLUY, Mme Michèle MEDOC, M. William SCHUMAN, Mme Martine CARRE-VERDIER, M. Jacques MARECHAL, Mme Brigitte LEBLAN, Mme Claire MERTZ, M. Jean-Michel TOULOUZE, Mme Catherine OASI-SCHAEFER, Mme Maryse BRESSON, M. Stéphane MARTALIE, Mme Laure DUPONT, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, M. Hacène LEKADIR, Mme Michèle LETY, M. Patrick THIL, M. Khalifé KHALIFE, Mme Anne STEMART, M. Jérémy ALDRIN, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Christian ANTOINE, Mme Anne-Noëlle QUILLOT, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Martine NICOLAS, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Alain HETHENER.

**Voix contre : 0 :**

**Abstention : 0 :**

**Ne prennent pas part au vote : 0 :**

**Procuration :** Mme Danielle BORI a donné pouvoir à M. Gilbert KRAUSENER, Mme Marielle OLESINSKI a donné pouvoir à Mme Isabelle KAUCIC, M. Pierre GANDAR a donné pouvoir à M. Richard LIOGER, Mme Brigitte LEBLAN a donné pouvoir à M. René DARBOIS, Mme Catherine OASI-SCHAEFER a donné pouvoir à Mme Claire MERTZ.

**Absents au moment du vote : 10 :** M. Thierry JEAN, Mme Anne FRITSCH-RENARD, M. Belkhir BELHADDAD, M. Sébastien KOENIG, M. Thomas SCUDERI, Mme Selima SAADI, M. Olivier PAYRAUDEAU, Mme Catherine GANGLOFF, Mme Dominique BOH-PETIT, M. Emmanuel LEBEAU.

---

**DCM N° 13-12-19-23 : Réitération de la garantie d'emprunt initialement accordée à la SAHLM BATIGERE NORD EST au profit de la SAHLM BATIGERE SAREL, dossier n° 5 705 541 T :**

M. TOULOUZE, Rapporteur, expose :

Aux termes d'un acte sous seing privé signé les 27 janvier, 7 février et 2 avril 1997 le CREDIT FONCIER DE France a accordé à la SAHLM BATIGERE NORD EST (645 520 164 RCS NANCY) un Prêt Locatif Intermédiaire d'un montant de

1.067.143,12 euros en vue du financement de la réhabilitation de 20 logements situés à METZ (Moselle) Colline Sainte Croix, 18 rue des Capucins.

Ce prêt est garanti par la VILLE DE METZ à hauteur de 100 % suivant délibération exécutoire du Conseil Municipal en date du 29 novembre 1996.

Pour des raisons de restructuration et de simplification patrimoniale concernant les biens immobiliers situés à METZ (Moselle) Colline Sainte Croix acquis en indivision par plusieurs sociétés du Groupe, le Groupe BATIGERE a décidé de regrouper la totalité des parts de l'indivision au sein de la société BATIGERE SAREL et de transférer à cette société les biens financés par le prêt sus visé.

Ce prêt a été transféré à une société de crédit foncier dénommée « COMPAGNIE DE FINANCEMENT FONCIER » filiale du CREDIT FONCIER DE FRANCE, conformément aux dispositions de la loi n° 99-532 du 25 juin 1999 relative à l'épargne et à la sécurité financière. La COMPAGNIE DE FINANCEMENT FONCIER a chargé le CREDIT FONCIER DE FRANCE d'assurer, pour son compte, la gestion et le recouvrement de ce prêt dans le cadre d'un contrat conclu en application de l'article L 515-22 du Code Monétaire et Financier (article 99 de la loi précitée).

Le CREDIT FONCIER DE FRANCE a donné son accord de principe au transfert du prêt au profit de la SAHLM BATIGERE SAREL sous réserve notamment de la réitération de la garantie solidaire ou avec renonciation au bénéfice de discussion de la VILLE DE METZ au profit de la SAHLM BATIGERE SAREL, organisme repreneur.

**En conséquence, le Conseil Municipal :**

**DECIDE :**

- **DE CONFIRMER ET REITERER** à la COMPAGNIE DE FINANCEMENT FONCIER et au CREDIT FONCIER DE FRANCE agissant pour le compte de cette dernière, sa garantie solidaire, à hauteur de 100 % du capital restant dû au 30/11/2013 soit 644.794 ,59 euros au profit de la SAHLM BATIGERE SAREL pour sûreté du remboursement de toutes sommes dues en capital, intérêts, indemnités et tous autres accessoires au titre du PLI n° 5 705 541 T (échéances annuelles, taux fixe de 6 % l'an, taux de progressivité des charges 1 %, dernière échéance le 30 février 2022) et pour l'exécution des obligations stipulées au contrat de prêt initial et à l'avenant de transfert à régulariser,
- **DE RENONCER** à opposer à la COMPAGNIE DE FINANCEMENT FONCIER ou au CREDIT FONCIER DE FRANCE agissant pour le compte de cette dernière, l'exception de discussion des biens de l'Organisme repreneur, la SAHLM BATIGERE SAREL et toutes autres exceptions dilatoires,
- **DE MAINTENIR** son engagement de payer de ses deniers, à première demande de la COMPAGNIE DE FINANCEMENT FONCIER ou du CREDIT FONCIER DE FRANCE agissant pour le compte de cette dernière, toutes sommes dues au titre de cet emprunt en principal à hauteur de 100 % augmenté des intérêts, intérêts de retard, indemnités et tous autres accessoires, ainsi que tous frais et impôts qui, pour un motif quelconque, n'auraient pas été acquittés par la SAHLM BATIGERE SAREL, organisme repreneur, à l'échéance exacte.

**Intervention de : /**

**Explication de vote demandée par : /**

**Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité.**

**Voix pour : 45 :** M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Christiane PALLEZ, M. René DARBOIS, Mme Isabelle KAUCIC, M. Antoine FONTE, Mme Danielle BORI, M. Jacques TRON, Mme Patricia SALLUSTI, Mme Marielle OLESINSKI, Mme Danielle HEBER-SUFFRIN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, Mme Huguette KNECHT, Mme Marie RIBLET, M. Jean-Louis LECOCQ, M. Pierre GANDAR, M. Bernard HEULLUY, Mme Michèle MEDOC, M. William SCHUMAN, Mme Martine CARRE-VERDIER, M. Jacques MARECHAL, Mme Brigitte LEBLAN, Mme Claire MERTZ, M. Jean-Michel TOULOUZE, Mme Catherine OASI-SCHAEFER, Mme Maryse BRESSON, M. Stéphane MARTALIE, Mme Laure DUPONT, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, M. Hacène LEKADIR, Mme Michèle LETY, M. Patrick THIL, M. Khalifé KHALIFE, Mme Anne STEMART, M. Jérémy ALDRIN, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Christian ANTOINE, Mme Anne-Noëlle QUILLOT, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Martine NICOLAS, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Alain HETHENER.

**Voix contre : 0 :**

**Abstention : 0 :**

**Ne prennent pas part au vote : 0 :**

**Procuration :** Mme Danielle BORI a donné pouvoir à M. Gilbert KRAUSENER, Mme Marielle OLESINSKI a donné pouvoir à Mme Isabelle KAUCIC, M. Pierre GANDAR a donné pouvoir à M. Richard LIOGER, Mme Brigitte LEBLAN a donné pouvoir à M. René DARBOIS, Mme Catherine OASI-SCHAEFER a donné pouvoir à Mme Claire MERTZ.

**Absents au moment du vote : 10 :** M. Thierry JEAN, Mme Anne FRITSCH-RENARD, M. Belkhir BELHADDAD, M. Sébastien KOENIG, M. Thomas SCUDERI, Mme Selima SAADI, M. Olivier PAYRAUDEAU, Mme Catherine GANGLOFF, Mme Dominique BOH-PETIT, M. Emmanuel LEBEAU.

---

**DCM N° 13-12-19-24 : Réitération de la garantie d'emprunt initialement accordée à la SAHLM BATIGERE NANCY au profit de la SAHLM BATIGERE SAREL, dossier n° 7 179 890 Z :**

M. TOULOUZE, Rapporteur, expose :

Aux termes d'un acte sous seing privé signé le 2 avril 1997, le CREDIT FONCIER DE FRANCE a accordé à la SAHLM BATIGERE NANCY un Prêt Locatif Social n° 7 179 890 Z d'un montant de 2.606.878,19 euros destiné au financement de la construction de 54 logements à usage locatif social à METZ (Moselle) Colline Sainte Croix, rue du Tombois.

Ce prêt est garanti par la VILLE DE METZ à hauteur de 100 % suivant délibération exécutoire du Conseil Municipal en date du 31 mars 2000.

Pour des raisons de restructuration et de simplification patrimoniale concernant les biens immobiliers situés à METZ (Moselle) Colline Sainte Croix acquis en indivision par plusieurs sociétés du Groupe, le Groupe BATIGERE a décidé de regrouper la totalité des parts de l'indivision au sein de la société BATIGERE SAREL et de transférer à cette société les biens financés par le prêt sus visé.

Ce prêt a été cédé à une société de crédit foncier dénommée « COMPAGNIE DE FINANCEMENT FONCIER » filiale du CREDIT FONCIER DE FRANCE, conformément aux dispositions de l'article 110 de la loi n° 99-532 du 25 juin 1999 relative à l'épargne et à la sécurité financière. La COMPAGNIE DE FINANCEMENT FONCIER a chargé le CREDIT FONCIER DE FRANCE d'assurer, pour son compte, la gestion et le recouvrement du prêt dans le cadre d'un contrat conclu en application de l'article L 515-22 du Code Monétaire et Financier (article 99 de la loi précitée).

Le CREDIT FONCIER DE FRANCE a donné son accord de principe au transfert du prêt au profit de la SAHLM BATIGERE SAREL sous réserve notamment de la réitération de la garantie solidaire ou avec renonciation au bénéfice de discussion de la VILLE DE METZ au profit de la SAHLM BATIGERE SAREL, organisme repreneur.

**En conséquence, le Conseil Municipal :**

**DECIDE :**

- **DE CONFIRMER ET REITERER** à la COMPAGNIE DE FINANCEMENT FONCIER et au CREDIT FONCIER DE FRANCE agissant pour le compte de cette dernière, sa garantie solidaire, à hauteur de 100 % du capital restant dû au 30/11/2013 soit 1.111.136,80 euros au profit de la SAHLM BATIGERE SAREL pour sûreté du remboursement de toutes sommes dues en capital, intérêts, indemnités et tous autres accessoires au titre du PLS n° 7 179 890 Z et pour l'exécution des obligations stipulées au contrat de prêt initial et à l'avenant de transfert à régulariser,
- **DE RENONCER** à opposer à la COMPAGNIE DE FINANCEMENT FONCIER ou au CREDIT FONCIER DE FRANCE agissant pour le compte de cette dernière, l'exception de discussion des biens de l'Organisme repreneur, la SAHLM BATIGERE SAREL et toutes autres exceptions dilatoires,
- **DE MAINTENIR** son engagement de payer de ses deniers, à première demande de la COMPAGNIE DE FINANCEMENT FONCIER ou du CREDIT FONCIER DE France agissant pour le compte de cette dernière, toutes sommes dues au titre de cet emprunt en principal à hauteur de 100 % augmenté des intérêts, intérêts de retard, indemnités et tous autres accessoires, ainsi que tous frais et impôts qui, pour un motif quelconque, n'auraient pas été acquittés par la SAHLM BATIGERE SAREL, organisme repreneur, à l'échéance exacte.

**Intervention de : /**

**Explication de vote demandée par : /**

**Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité.**

**Voix pour : 45 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Christiane PALLEZ, M. René DARBOIS, Mme Isabelle KAUCIC, M. Antoine FONTE, Mme Danielle BORI, M. Jacques TRON, Mme Patricia SALLUSTI, Mme Marielle OLESINSKI, Mme Danielle HEBER-SUFFRIN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, Mme Huguette KNECHT, Mme Marie RIBLET, M. Jean-Louis LECOCQ, M. Pierre GANDAR, M. Bernard HEULLUY, Mme Michèle MEDOC, M. William SCHUMAN, Mme Martine CARRE-VERDIER, M. Jacques MARECHAL, Mme Brigitte LEBLAN, Mme Claire MERTZ, M. Jean-Michel TOULOUZE, Mme Catherine OASI-SCHAEFER, Mme Maryse BRESSON, M. Stéphane MARTALIE, Mme Laure DUPONT, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, M. Hacène LEKADIR, Mme Michèle LETY, M. Patrick THIL, M. Khalifé**

**KHALIFE, Mme Anne STEMART, M. Jérémy ALDRIN, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Christian ANTOINE, Mme Anne-Noëlle QUILLOT, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Martine NICOLAS, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Alain HETHENER.**

**Voix contre : 0 :**

**Abstention : 0 :**

**Ne prennent pas part au vote : 0 :**

**Procuration : Mme Danielle BORI a donné pouvoir à M. Gilbert KRAUSENER, Mme Marielle OLESINSKI a donné pouvoir à Mme Isabelle KAUCIC, M. Pierre GANDAR a donné pouvoir à M. Richard LIOGER, Mme Brigitte LEBLAN a donné pouvoir à M. René DARBOIS, Mme Catherine OASI-SCHAEFER a donné pouvoir à Mme Claire MERTZ.**

**Absents au moment du vote : 10 : M. Thierry JEAN, Mme Anne FRITSCH-RENARD, M. Belkhir BELHADDAD, M. Sébastien KOENIG, M. Thomas SCUDERI, Mme Selima SAADI, M. Olivier PAYRAUDEAU, Mme Catherine GANGLOFF, Mme Dominique BOH-PETIT, M. Emmanuel LEBEAU.**

---

**DCM N° 13-12-19-25 : Ilot des Piques - association CALM - encaissement d'une recette :**

M. MARTALIE, Rapporteur, expose :

En 1975, la Ville de Metz a confié par bail emphytéotique au Centre d'Amélioration du Logement de la Moselle (CALM), la restauration et la gestion de plusieurs immeubles rue des Piques, rue du Pont de la Préfecture, et quai Félix Maréchal, cet ensemble formant l'îlot des Piques.

Le bail conclu pour 30 ans venu à échéance en septembre 2005, la Ville a vendu ces biens à Batigère en 2006 pour la somme de 2 M€

Le bail emphytéotique de 1975 pris dans son article 23, prévoyait que le CALM devait reverser à la Ville « l'excédent de recettes (loyers, produits de la vente des pas de porte etc...) sur les dépenses de gestion (impôt fonciers, assurances, provision annuelle pour travaux de grosses réparations, frais de gestion,...) ».

Les comptes relatifs à la gestion de l'îlot des Piques étant aujourd'hui définitivement clos, le CALM a fourni à la Ville de Metz les bilans correspondants, dont il ressort que l'excédent à percevoir par la Ville de Metz se monte à une somme de 227 457,72 €

Aussi, afin de clôturer cette opération, il est proposé à la Ville d'accepter l'encaissement de cet excédent.

**En conséquence, le Conseil Municipal :**

**DECIDE :**

- **D'ACCEPTER** la recette provenant du Centre d'Amélioration du Logement de la Moselle (CALM) d'un montant de 227 457,72 € (deux cent vingt-sept mille quatre cent cinquante-sept euros et soixante-douze centimes), clôturant ainsi l'opération « îlot des Piques »,
- **D'ENCAISSER** la recette sur le budget en cours,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à régler les détails de l'opération et à signer tout document y afférent.

**Intervention de : /**

**Explication de vote demandée par : /**

**Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité.**

**Voix pour : 46 :** M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Christiane PALLEZ, M. René DARBOIS, Mme Isabelle KAUCIC, M. Thierry JEAN, M. Antoine FONTE, Mme Danielle BORI, M. Jacques TRON, Mme Patricia SALLUSTI, Mme Marielle OLESINSKI, Mme Danielle HEBER-SUFFRIN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, Mme Huguette KNECHT, Mme Marie RIBLET, M. Jean-Louis LECOCQ, M. Pierre GANDAR, M. Bernard HEULLUY, Mme Michèle MEDOC, M. William SCHUMAN, Mme Martine CARRE-VERDIER, M. Jacques MARECHAL, Mme Brigitte LEBLAN, Mme Claire MERTZ, M. Jean-Michel TOULOUZE, Mme Catherine OASI-SCHAEFER, Mme Maryse BRESSON, M. Stéphane MARTALIE, Mme Laure DUPONT, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, M. Hacène LEKADIR, Mme Michèle LETY, M. Patrick THIL, M. Khalifé KHALIFE, Mme Anne STEMART, M. Jérémy ALDRIN, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Christian ANTOINE, Mme Anne-Noëlle QUILLOT, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Martine NICOLAS, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Alain HETHENER.

**Voix contre : 0 :**

**Abstention : 0 :**

**Ne prennent pas part au vote : 0 :**

**Procuration :** Mme Danielle BORI a donné pouvoir à M. Gilbert KRAUSENER, Mme Marielle OLESINSKI a donné pouvoir à Mme Isabelle KAUCIC, Mme Brigitte LEBLAN a donné pouvoir à M. René DARBOIS, Mme Catherine OASI-SCHAEFER a donné pouvoir à Mme Claire MERTZ.

**Absents au moment du vote : 9 :** Mme Anne FRITSCH-RENARD, M. Belkhir BELHADDAD, M. Sébastien KOENIG, M. Thomas SCUDERI, Mme Selima SAADI, M. Olivier PAYRAUDEAU, Mme Catherine GANGLOFF, Mme Dominique BOH-PETIT, M. Emmanuel LEBEAU.

---

**DCM N° 13-12-19-26 : Amicale du personnel municipal de Metz et ses assimilés-Participation de la Ville de Metz :**

M. le Maire, Rapporteur, expose :

L'Amicale du Personnel Municipal de Metz et Assimilés, constituée en association, a été créée pour maintenir et renforcer les liens d'amitié du personnel de la Ville de Metz et des Organismes Assimilés.

Pour mener à bien l'objet qu'elle s'est fixée, l'Amicale du Personnel Municipal de Metz s'engage à mettre à disposition de ses membres tous les moyens en sa possession pour instituer une mission d'entraide et d'assistance.

Ainsi, elle s'attache notamment à attribuer à ses adhérents des allocations à caractère social à l'occasion d'événements familiaux ou professionnels. Par exemple des secours exceptionnels sont octroyés et les adhérents de l'Amicale qui font valoir leur droit à la retraite bénéficient d'une prime de fidélité.

L'Amicale du Personnel Municipal de Metz intervient notamment dans des domaines ayant trait à la culture, au loisir, au sport, ainsi qu'à tous les services à caractère social, en suscitant et soutenant particulièrement toutes initiatives relatives à ces domaines.

Aussi, pour permettre à l'Amicale de mener à bien l'ensemble de ses missions, il est proposé que la Ville de Metz lui verse, au titre de 2014, une subvention de 955 000 €

**En conséquence, le Conseil Municipal :**

- **DECIDE** l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 955 000 € à l'Amicale du Personnel Municipal (APM).
- **PRECISE** que les crédits sont disponibles au budget de l'exercice en cours.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document contractuel se rapportant au versement de cette subvention.

**Intervention de : /**

**Explication de vote demandée par : /**

**Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité.**

**Voix pour : 47 :** M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Christiane PALLEZ, Mme Isabelle KAUCIC, M. Thierry JEAN, M. Antoine FONTE, Mme Danielle BORI, M. Jacques TRON, Mme Patricia SALLUSTI, Mme Marielle OLESINSKI, M. Sébastien KOENIG, Mme Danielle HEBER-SUFFRIN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Selima SAADI, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, Mme Huguette KNECHT, Mme Marie RIBLET, M. Jean-Louis LECOCQ, M. Pierre GANDAR, M. Bernard HEULLUY, Mme Michèle MEDOC, M. William SCHUMAN, Mme Martine CARRE-VERDIER, M. Jacques MARECHAL, Mme Claire MERTZ, M. Jean-Michel TOULOUZE, Mme Catherine OASI-SCHAEFER, Mme Maryse BRESSON, M. Stéphane MARTALIE, Mme Laure DUPONT, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, M. Hacène LEKADIR, Mme Catherine GANGLOFF, Mme Michèle LETY, M. Patrick THIL, M. Khalifé KHALIFE, Mme Anne STEMART, M. Jérémy ALDRIN, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Christian ANTOINE, Mme Anne-Noëlle QUILLOT, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Martine NICOLAS, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Alain HETHENER.

**Voix contre : 0 :**

**Abstention : 0 :**

**Ne prennent pas part au vote : 0 :**

**Procuration :** Mme Danielle BORI a donné pouvoir à M. Gilbert KRAUSENER, Mme Marielle OLESINSKI a donné pouvoir à Mme Isabelle KAUCIC, Mme Catherine OASI-SCHAEFER a donné pouvoir à Mme Claire MERTZ, Mme Catherine GANGLOFF a donné pouvoir à M. Sébastien KOENIG.

**Absents au moment du vote : 8 :** M. René DARBOIS, Mme Anne FRITSCH-RENARD, M. Belkhir BELHADDAD, M. Thomas SCUDERI, M. Olivier PAYRAUDEAU, Mme Brigitte LEBLAN, Mme Dominique BOH-PETIT, M. Emmanuel LEBEAU.

---

**DCM N° 13-12-19-27 : Tarifs 2014 :**

M. TOULOUZE, Rapporteur, expose :

La Ville réalise et adopte chaque année un recueil des tarifs, qui sert de référence aux prestations facturées par ses services.

La démarche de simplification, harmonisation et structuration des tarifs de la Ville, entamée pour 2013, se poursuit pour l'année 2014.

Hormis les gratuités appliquées pour une quinzaine de tarifs et une modification plus substantielle proposée pour les bibliothèques, la quasi totalité des tarifs sont stables ou augmentent dans une fourchette comprise entre 0 et 2 %.

Plus de 200 tarifs, parmi lesquels les principaux services tarifés de la Ville, sont maintenus au même niveau que 2013 (notamment les tarifs de restauration scolaire, du périscolaire, des piscines, des photocopies et des prestations proposées aux associations ou aux particuliers).

Les tarifs des Bibliothèques-Médiathèques font en revanche l'objet d'une innovation majeure, liée à la mise en réseaux en cours des établissements, qui permet la valorisation des contenus numériques messins sur Internet et la mise en œuvre d'une simplification des pratiques du prêt, pour fluidifier la circulation des documents et leur meilleur usage collectif par les milliers d'adhérents aux BMM.

Cette démarche innovante consiste en l'adoption d'un système d'inscription unique, avec une carte individuelle totalement multimédias, sans quotas ni tarification par support.

Dans ce cadre, **il est proposé de confirmer la gratuité d'accès pour les jeunes et de l'étendre à toutes les personnes de 12 ans et plus dans la limite de 5 documents empruntés simultanément**, sans considération d'âge, de statut social ou d'origine géographique.

Pour les personnes qui décident d'emprunter plus de 5 documents simultanément (et dans la limite de 15), l'inscription annuelle payante est simplifiée au prix unique de 20 € pour les Messins et 50 € pour les Non-Messins.

#### **En conséquence, le Conseil Municipal :**

##### **DECIDE :**

- **D'ADOPTER** les tarifs municipaux répertoriés dans le catalogue ci-annexé avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2014.

##### **Intervention de : /**

##### **Explication de vote demandée par : /**

##### **Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité.**

**Voix pour : 47 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Christiane PALLEZ, Mme Isabelle KAUCIC, M. Thierry JEAN, M. Antoine FONTE, Mme Danielle BORI, M. Jacques TRON, Mme Patricia SALLUSTI, Mme Marielle OLESINSKI, M. Sébastien KOENIG, Mme Danielle HEBER-SUFFRIN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Selima SAADI, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, Mme Huguette KNECHT, Mme Marie RIBLET, M. Jean-Louis LECOCQ, M. Pierre GANDAR, M. Bernard HEULLUY, Mme Michèle MEDOC, M. William SCHUMAN, Mme Martine CARRE-VERDIER, M. Jacques MARECHAL,**

Mme Claire MERTZ, M. Jean-Michel TOULOUZE, Mme Catherine OASI-SCHAEFER, Mme Maryse BRESSON, M. Stéphane MARTALIE, Mme Laure DUPONT, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, M. Hacène LEKADIR, Mme Catherine GANGLOFF, Mme Michèle LETY, M. Patrick THIL, M. Khalifé KHALIFE, Mme Anne STEMART, M. Jérémy ALDRIN, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Christian ANTOINE, Mme Anne-Noëlle QUILLOT, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Martine NICOLAS, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Alain HETHENER.

**Voix contre : 0 :**

**Abstention : 0 :**

**Ne prennent pas part au vote : 0 :**

**Procuration** : Mme Danielle BORI a donné pouvoir à M. Gilbert KRAUSENER, Mme Marielle OLESINSKI a donné pouvoir à Mme Isabelle KAUCIC, Mme Catherine OASI-SCHAEFER a donné pouvoir à Mme Claire MERTZ, Mme Catherine GANGLOFF a donné pouvoir à M. Sébastien KOENIG.

**Absents au moment du vote : 8 :** M. René DARBOIS, Mme Anne FRITSCH-RENARD, M. Belkhir BELHADDAD, M. Thomas SCUDERI, M. Olivier PAYRAUDEAU, Mme Brigitte LEBLAN, Mme Dominique BOH-PETIT, M. Emmanuel LEBEAU.

---

**DCM N° 13-12-19-28 : Mise à jour de la convention de mutualisation de l'informatique et du SIG :**

M. LEKADIR, Rapporteur, expose :

Par délibération en date du 5 décembre 2011, une Direction Commune des Systèmes d'Information a été créée entre la Ville de Metz (et ses organismes) et la Communauté d'agglomération de Metz Métropole (et ses organismes). Cette mutualisation est effective depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012.

Depuis sa mise en place, les dépenses d'investissement de la DCSI sont portées sur deux budgets différents en fonction de leur affectation :

- Budget Communautaire pour l'investissement commun aux 2 entités et pour l'investissement spécifique de Metz Métropole.
- Budget Municipal pour l'investissement spécifique de la ville de Metz.

Après deux années d'existence, la gestion de ces investissements sur des budgets différents soulève des difficultés administratives et financières, et ne facilite pas la lisibilité du service vis-à-vis des fournisseurs et partenaires extérieurs.

Aussi, d'un commun accord avec la Communauté d'Agglomération, il est proposé que l'ensemble des dépenses d'investissement de la DCSI (commun, spécifique Metz Métropole et spécifique Ville de Metz) soit porté par Metz Métropole à compter de l'exercice 2014. L'investissement spécifique de la ville, supporté par Metz Métropole, fera alors l'objet d'un remboursement, déduction faite du FCTVA récupéré par Metz Métropole.

Ces nouvelles dispositions font l'objet d'un avenant n°2 à la convention portant création de la DCSI, dont le projet est joint en annexe.

**En conséquence, le Conseil Municipal :**

**DECIDE :**

- **D'APPROUVER** les dispositions incluses dans l'avenant ci-joint,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°2 à la Convention portant mise en commun des services informatiques et Systèmes Informatiques Géographiques de la Ville de Metz et de la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole et création d'une Direction Commune des Systèmes d'Information.

**Intervention de :** /

**Explication de vote demandée par :** /

**Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité.**

**Voix pour : 47 :** M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Christiane PALLEZ, Mme Isabelle KAUCIC, M. Thierry JEAN, M. Antoine FONTE, Mme Danielle BORI, M. Jacques TRON, Mme Patricia SALLUSTI, Mme Marielle OLESINSKI, M. Sébastien KOENIG, Mme Danielle HEBER-SUFFRIN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Selima SAADI, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, Mme Huguette KNECHT, Mme Marie RIBLET, M. Jean-Louis LECOCQ, M. Pierre GANDAR, M. Bernard HEULLUY, Mme Michèle MEDOC, M. William SCHUMAN, Mme Martine CARRE-VERDIER, M. Jacques MARECHAL, Mme Claire MERTZ, M. Jean-Michel TOULOUZE, Mme Catherine OASI-SCHAEFER, Mme Maryse BRESSON, M. Stéphane MARTALIE, Mme Laure DUPONT, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, M. Hacène LEKADIR, Mme Catherine GANGLOFF, Mme Michèle LETY, M. Patrick THIL, M. Khalifé KHALIFE, Mme Anne STEMART, M. Jérémy ALDRIN, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Christian ANTOINE, Mme Anne-Noëlle QUILLOT, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Martine NICOLAS, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Alain HETHENER.

**Voix contre : 0 :**

**Abstention : 0 :**

**Ne prennent pas part au vote : 0 :**

**Procuration :** Mme Danielle BORI a donné pouvoir à M. Gilbert KRAUSENER, Mme Marielle OLESINSKI a donné pouvoir à Mme Isabelle KAUCIC, Mme Catherine OASI-SCHAEFER a donné pouvoir à Mme Claire MERTZ, Mme Catherine GANGLOFF a donné pouvoir à M. Sébastien KOENIG.

**Absents au moment du vote : 8 :** M. René DARBOIS, Mme Anne FRITSCH-RENARD, M. Belkhir BELHADDAD, M. Thomas SCUDERI, M. Olivier PAYRAUDEAU, Mme Brigitte LEBLAN, Mme Dominique BOH-PETIT, M. Emmanuel LEBEAU.

**DCM N° 13-12-19-29 : Cession des hangars 8 rue Périgot :**

Mme FERRARO, Rapporteur, expose :

La SCI ALPHA représentée par Monsieur Thierry SCHIDLER a saisi la Ville de Metz afin de pouvoir acquérir les hangars municipaux situés 8 rue Périgot à Metz et cadastrés sous :

ban de Metz Devant-les-Ponts

section DA n°1, 2238 m<sup>2</sup>

section EI n°112/22, 52 m<sup>2</sup>

En effet, les autocars SCHIDLER occupent déjà, depuis 2002, lesdits hangars à des fins de dépôt.

Ce professionnel du transport, notamment touristique, actif sur Metz, sa région et au-delà, envisage d'aménager les locaux afin d'en améliorer l'espace intérieur mais aussi de rénover la façade de ces bâtiments, ce qui permettra de redonner de l'allure et une visibilité à ces équipements en bordure d'autoroute.

Le prix de vente des hangars est fixé à 129 000 euros, conformément à l'estimation de France Domaine.

### **En conséquence, le Conseil Municipal :**

#### **DECIDE :**

- **DE CEDER**, en l'état, à la SCI ALPHA représentée par Monsieur Thierry SCHIDLER, domiciliée 25 rue de Sarre 57070 METZ, les hangars municipaux situés 8 rue Périgot à Metz et cadastrés sous :
  - ban de Metz Devant-les-Ponts
  - section DA n°1, 2238 m<sup>2</sup>
  - section EI n°112/22, 52 m<sup>2</sup>
- **DE REALISER** cette opération moyennant le prix de 129 000 euros payable au comptant le jour de la signature de l'acte authentique,
- **DE LAISSER** à la charge de l'acquéreur les frais et taxes liés à cette transaction,
- **D'ENCAISSER** la recette sur le budget en cours,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à régler les détails de l'opération et à signer tout document y afférent.

#### **Intervention de : /**

#### **Explication de vote demandée par : /**

#### **Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité.**

**Voix pour : 47 :** M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Christiane PALLEZ, Mme Isabelle KAUCIC, M. Thierry JEAN, M. Antoine FONTE, Mme Danielle BORI, M. Jacques TRON, Mme Patricia SALLUSTI, Mme Marielle OLESINSKI, M. Sébastien KOENIG, Mme Danielle HEBER-SUFFRIN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Selima SAADI, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, Mme Huguette KNECHT, Mme Marie RIBLET, M. Jean-Louis LECOCQ, M. Pierre GANDAR, M. Bernard HEULLUY, Mme Michèle MEDOC, M. William SCHUMAN, Mme Martine CARRE-VERDIER, M. Jacques MARECHAL, Mme Claire MERTZ, M. Jean-Michel TOULOUZE, Mme Catherine OASI-SCHAEFER, Mme Maryse BRESSON, M. Stéphane MARTALIE, Mme Laure DUPONT, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, M. Hacène LEKADIR, Mme Catherine GANGLOFF, Mme Michèle LETY, M. Patrick THIL, M. Khalifé KHALIFE, Mme Anne STEMART, M. Jérémy ALDRIN, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Christian ANTOINE, Mme Anne-Noëlle QUILLOT, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Martine NICOLAS, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Alain HETHENER.

**Voix contre : 0 :**

**Abstention : 0 :**

**Ne prennent pas part au vote : 0 :**

**Procuration :** Mme Danielle BORI a donné pouvoir à M. Gilbert KRAUSENER, Mme Marielle OLESINSKI a donné pouvoir à Mme Isabelle KAUCIC, Mme Catherine OASI-SCHAEFER a donné pouvoir à Mme Claire MERTZ, Mme Catherine GANGLOFF a donné pouvoir à M. Sébastien KOENIG.

**Absents au moment du vote : 8 : M. René DARBOIS, Mme Anne FRITSCH-RENARD, M. Belkhir BELHADDAD, M. Thomas SCUDERI, M. Olivier PAYRAUDEAU, Mme Brigitte LEBLAN, Mme Dominique BOH-PETIT, M. Emmanuel LEBEAU.**

---

**DCM N° 13-12-19-30 : Désaffectation de la synagogue de Forbach et autorisation de conclure un bail emphytéotique avec la commune de Forbach :**

M. FONTE, Rapporteur, expose :

Par délibération en date du 22 septembre 2013, le Consistoire Israélite de la Moselle a décidé de procéder à la désaffectation de la synagogue de Forbach et de signer avec la Commune un bail emphytéotique afin de lui confier le bâtiment en vue de sa transformation en équipement culturel.

Pour mémoire, le culte israélite n'était plus exercé dans ce bâtiment depuis quelques années.

Aussi conformément à l'article L2541-14.3 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Préfet de la Moselle sollicite l'avis du Conseil Municipal sur cette désaffectation et la signature du bail emphytéotique.

**En conséquence, le Conseil Municipal :**

**DECIDE :**

- **DE DONNER** un avis favorable à la désaffectation par le Consistoire Israélite de la Moselle de la synagogue de Forbach,
- **DE DONNER** un avis favorable à l'autorisation de conclure un bail emphytéotique entre le Consistoire Israélite de la Moselle et la Ville de Forbach afin de lui confier l'usage de ce bâtiment.

**Intervention de : /**

**Explication de vote demandée par : /**

**Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité.**

**Voix pour : 49 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Christiane PALLEZ, M. René DARBOIS, Mme Isabelle KAUCIC, M. Thierry JEAN, M. Antoine FONTE, Mme Danielle BORI, M. Jacques TRON, Mme Patricia SALLUSTI, Mme Marielle OLESINSKI, M. Sébastien KOENIG, Mme Danielle HEBER-SUFFRIN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Selima SAADI, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, Mme Huguette KNECHT, Mme Marie RIBLET, M. Jean-Louis LECOCQ, M. Pierre GANDAR, M. Bernard HEULLUY, Mme Michèle MEDOC, M. William SCHUMAN, Mme Martine CARRE-VERDIER, M. Jacques MARECHAL, Mme Brigitte LEBLAN, Mme Claire MERTZ, M. Jean-Michel TOULOUZE, Mme Catherine OASI-SCHAEFER, Mme Maryse BRESSON, M. Stéphane MARTALIE, Mme Laure DUPONT, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, M. Hacène LEKADIR, Mme Catherine GANGLOFF, Mme Michèle LETY, M. Patrick THIL, M. Khalifé KHALIFE, Mme Anne STEMART, M. Jérémy ALDRIN, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Christian ANTOINE, Mme Anne-Noëlle QUILLOT, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Martine NICOLAS, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Alain HETHENER.**

**Voix contre : 0 :**

**Abstention : 0 :**

**Ne prennent pas part au vote : 0 :**

**Procuration** : Mme Danielle BORI a donné pouvoir à M. Gilbert KRAUSENER, Mme Marielle OLESINSKI a donné pouvoir à Mme Isabelle KAUCIC, Mme Brigitte LEBLAN a donné pouvoir à M. René DARBOIS, Mme Catherine OASI-SCHAEFER a donné pouvoir à Mme Claire MERTZ, Mme Catherine GANGLOFF a donné pouvoir à M. Sébastien KOENIG.

**Absents au moment du vote : 6 :** Mme Anne FRITSCH-RENARD, M. Belkhir BELHADDAD, M. Thomas SCUDERI, M. Olivier PAYRAUDEAU, Mme Dominique BOH-PETIT, M. Emmanuel LEBEAU.

---

**DCM N° 13-12-19-31 : Communications et décisions prises par M. le Maire, Mesdames et Messieurs les Adjointes en vertu des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et en exécution de la Délibération du Conseil Municipal en date du 30 Avril 2009, ainsi que des décisions rendues par les diverses juridictions :**

M. le Maire, Rapporteur, expose :

**1<sup>er</sup> cas**

**Décisions prises par M. le Maire**

1° Recours contentieux

2° Décisions rendues

**2<sup>ème</sup> cas**

**Décisions prises par M. LIOGER, Premier Adjoint au Maire**

Date de la décision : 04 décembre 2013

N° acte : 3.3

---

**L'ordre du jour de la séance du 19 décembre 2013 étant épuisé, le Président lève la séance à 21h47.**

---

## **ANNEXE**

**ANNEXE 1 : Amendement M. ALDRIN relatif au point n°7.**

---

**P.V dressé le 20 janvier 2014**

Le Président de séance,

**Dominique GROS**

Maire de Metz

Conseiller Général de la Moselle

## ANNEXE 1

### Amendement M. ALDRIN relatif au point n°7.

CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA VILLE DE METZ

Séance du : Jeudi 19 Décembre 2013

**AMENDEMENT AU POINT N° 7**

**DE L'ORDRE DU JOUR**

**INTITULÉ DU POINT : Attractivité économique et touristique : subvention à Metz Métropole Développement**

**AMENDEMENT DEPOSE PAR :**

Monsieur Jérémy ALDRIN, Conseiller Municipal, au nom de l'intergroupe « Destin pour Metz » et « Metz Demain »

**MOTIFS DE L'AMENDEMENT :**

Il est proposé de conditionner le versement de la subvention de 700.000 € et son montant à Metz Métropole Développement pour 2014 à la publication d'un bilan d'activité et de résultats sur la période 2008-2013 (nombre d'emplois créés suite à des démarches de Metz Métropole Développement, nombre de commerces implantés, nombre de contacts noués pour la réalisation du Technopôle 2...).

Par conséquent, il convient de reporter le vote de la subvention, le fonctionnement de la structure étant possible grâce à sa très importante réserve de trésorerie.

**TEXTE DE L'AMENDEMENT :**

Le vote de la subvention de la Ville de Metz à Metz Métropole Développement est reporté à un Conseil Municipal ultérieur, dans l'attente du bilan de cette structure tel que celui-ci est indiqué dans l'exposé des motifs.

Le fonctionnement de la structure est garanti, en attendant, par l'importante réserve de trésorerie.

